

Catalogue 2006



Cours
Conférences
Séminaires
Publications



**CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC**

www.centrepatronalsst.qc.ca

Le centre patronal de santé et sécurité du travail

Au service des entreprises membres !



Denise Turenne, M.B.A., Adm. A.
Présidente-directrice générale

Fondé en 1983, le Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec est un organisme à but non lucratif regroupant maintenant plus de 90 associations d'employeurs. Ces associations sont des partenaires privilégiés du Centre qui, par leur participation à la mise en commun de leurs ressources financières, rendent accessibles, à leurs entreprises membres, des services reconnus en santé-sécurité.

Grâce à l'adhésion de votre entreprise à l'une de nos associations partenaires, vous pouvez compter sur le Centre patronal pour vous aider à assumer pleinement le leadership de la gestion de la santé-sécurité. Mieux outillé, vous posséderez de solides atouts pour diminuer le nombre et la gravité des lésions professionnelles dans votre entreprise et, par le fait même, vous contribuerez à réduire les coûts qui y sont associés.

notre mission

Vous aider à assumer le leadership de la santé-sécurité du travail.

sommaire



- 4 Des formations de choix
- 6 Nos conseillers et formateurs
- 8 Des services directement en entreprise et des séminaires pour vous

- 10 Cours
Voir notre calendrier à la page suivante

- 43 Publications
- 44 Modalités d'inscription aux cours
- 45 Demande d'inscription aux cours
- 46 Activités et services d'information
- 47 *Convergence*

POUR NOUS JOINDRE :

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H3A 3C6
www.centrepatronalsst.qc.ca

TÉLÉPHONE (514) 842-8401

TÉLÉCOPIEUR (514) 842-9375

reception@centrepatronalsst.qc.ca



Calendrier 2006

Des formations de choix

M = Montréal
Q = Québec
B = Bromont
C = Chicoutimi

	PAGE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
formation générale											
Introduction à la santé-sécurité	10		8 M		11 M				5 M	28 M	

	PAGE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
gestion de l'aspect financier											
Le taux personnalisé de la CSST	11		16 M	15 Q	19 M				5 M	2 Q 23 M	
Le régime rétrospectif à la CSST	12		2 M	23 M 16 Q	20 M				11 M	3 Q 28 M	
La <i>Déclaration des salaires</i> à la CSST	13		7 M 23 Q	1 ^{er} M							

	PAGE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
gestion des lésions professionnelles											
Procédures de réclamations à la CSST	14	18 M	15 M	7 M 21 Q	12 M	31 M 17 C		26 M	4 Q 18 M	8 M 29 M	
Le calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »	15		8 M		5 M 27 Q	26 M			3 M	15 M	7 M
Opposition à l'admissibilité (Atelier de rédaction) nouveau	16			16 M		11 Q	8 M		13 M	24 M	
Suivi des cas de lésions professionnelles	17	19 M	16 M	8 M 22 Q	19 M	18 C	1 ^{er} M	27 M	5 Q 19 M	9 M 30 M	
Comprendre et gérer le volet médical en SST	18		1 ^{er} M	28 Q	6 M	16 M			3 M 19 Q	14 M	5 M
Maux de dos : gestion moderne des réclamations	19			14 M		10 M 24 Q			12 M		12 M
Contestation des décisions de la CSST	20		9 M	22 M	11 Q 25 M				11 M 26 Q	7 M	6 M
Contestation II : aspects pratiques d'une audition	21				5-6 M	31 Q	1 ^{er} Q			21-22 M	
La conciliation en SST	22				19 Q	17 M*			17 M		
Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents	23					1 ^{er} au 5 M					

	PAGE	JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
gestion de la prévention											
Formation à la supervision	24		7 M	28 M 30 Q		9 M			4 M	14 M	
Identifier et contrôler les risques en milieu de travail**	25	31 M		2 M	12 M	4 Q	6 M		12 M	2 B 29 M	
Inspection des lieux de travail**	26			29 M	20 Q	25 M			17 M	14 Q	6 M
Accident : enquête et analyse	27	25-26 M	14-15 M	22-23 M*	5-6 Q 26-27 M	30-31 M		20-21 M	18-19 M	7-8 Q 15-16 M* 23-24 B	12-13 M
Plan de prévention	28			16 M		30 M				2 M 30 Q	
Plan d'action du comité santé-sécurité**	29		23 M		20 M	30 Q		28 M		8 M	
Susciter des comportements sécuritaires	30		21 M*		26 M	16 Q 30 C			4 M 25 Q	23 M*	
Structurer sa démarche en prévention	31					15 au 19 M					
Planification des mesures d'urgence	32		1 ^{er} M	30 M		25 Q	1 ^{er} M		26 M	21 Q	13 M
L'art d'être un <i>coach</i> pour responsabiliser en SST	33		2 M	21 M		3 M		27 M	12 Q	21 M	
Devenez un communicateur- <i>leader</i> en SST	34		9 M		27 M				18 Q	1 ^{er} M	5 M
Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs	35		22 M		11 M	10 Q	7 M		24 M	30 M	
Réunions efficaces du comité de santé-sécurité**	36		14 M		25 M	2 Q			24 M		7 M
Alcool, drogues et gestion du risque	37				4 M 5 Q					22 M 23 Q	
Sécurité des machines** nouveau	38		21-22 M							9-10 M	
Conduite préventive des chariots élévateurs**	39			29 M						1 ^{er} M	
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé	40			14 M		2 M				16 M	
« Ergonomisez » vos postes de travail	41					25-26 M			26-27 M		
Les contraintes et le confort thermiques	42						9 M				

* Date à laquelle les représentants des employés peuvent assister au cours.

** Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

5

Pour vous inscrire, rendez-vous à la page 45 ou visitez notre site Web :

www.centrepatronalsst.qc.ca

Nos conseillers et formateurs font la différence !



M^{me} Isabelle Lessard détient un diplôme de deuxième cycle en santé au travail de l'Université McGill ainsi qu'une maîtrise et un baccalauréat en sciences biologiques de l'Université de Montréal.

M^{me} Lessard a œuvré en recherche à l'Université de Montréal et à l'École de santé au travail de l'Université McGill où elle a mis sur pied un laboratoire de recherche et participé à des études sur la santé des travailleurs exposés à des contaminants neurotoxiques. Elle a, par la suite, travaillé au sein d'une association sectorielle paritaire.

Au Centre patronal, en plus de coordonner les services offerts sous sa direction, elle prononce des conférences et organise des activités d'information, dont des colloques. Elle a également élaboré un cours en prévention et conçu plusieurs guides de gestion.

Isabelle Lessard

Directrice, *Formation – Information*
Section Entreprises

M^e Denyse Brodeur détient un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'un baccalauréat en sciences de l'Université de Montréal. Elle est membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

M^e Brodeur a d'abord œuvré comme infirmière et a enseigné au niveau collégial en techniques infirmières. Elle a aussi occupé divers postes de gestion où elle s'est enrichie d'expériences diversifiées en prévention et en gestion des lésions professionnelles et des invalidités non professionnelles. Elle a également expérimenté le suivi des réclamations auprès d'assureurs privés. Puis, comme avocate au sein d'un cabinet de consultation, elle s'est spécialisée en santé au travail. Au Centre patronal, M^e Brodeur développe et organise des activités pour le suivi médico-administratif des lésions professionnelles.

Denyse Brodeur

M^{me} Sylvie Mallette détient une maîtrise appliquée en sciences de la santé au travail ainsi qu'un baccalauréat en biologie de l'environnement de l'Université McGill.

M^{me} Mallette a d'abord œuvré en tant qu'hygiéniste industrielle auprès d'entreprises de secteurs variés pendant plus de sept ans. Par la suite, elle a occupé un poste de gestionnaire au sein de la fonction publique fédérale où elle a développé divers programmes reliés à la SST. Elle a également été directrice en santé au travail à l'Association canadienne des pâtes et papiers où elle a défendu les intérêts de l'industrie sur divers comités de travail tripartites à l'échelle nationale.

Au Centre patronal, M^{me} Mallette coordonne les services offerts sous sa direction et organise des activités d'information, notamment des colloques, et collabore avec les associations membres pour répondre aux besoins spécifiques de divers secteurs en matière de SST.

Sylvie Mallette

Directrice, *Formation – Information*
Section Associations

M. François Boucher détient un baccalauréat en enseignement de l'Université du Québec à Montréal.

M. Boucher a effectué différents mandats en santé et sécurité du travail, en formation et en communication alors qu'il occupait un poste d'agent de personnel pour une importante entreprise du secteur de la transformation de l'arbre. Ses principales réalisations, dans ce secteur comportant des risques diversifiés, ont porté sur la réorganisation – axée sur la communication – de la gestion de la prévention; la conception ainsi que l'animation d'activités de formation en santé et sécurité; la coordination de projets d'ergonomie, de cadenassage et de conditionnement physique; et la mise en place d'activités de conscientisation du personnel à l'importance de la prévention.

Au Centre patronal, il s'intéresse particulièrement au volet de la prévention.

François Boucher

M^{me} Josianne Brouillard détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval, un certificat en administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un D.E.S.S. en santé et sécurité du travail de l'Université de Montréal.

À titre de conseillère aux ressources humaines, M^{me} Brouillard a effectué différents mandats pour les secteurs public et privé où elle a travaillé comme formatrice, en plus de concevoir et d'implanter des systèmes de gestion ISO 9000.

Son expérience en développement de système, jumelée à son intérêt pour la santé-sécurité, l'ont amenée à occuper un poste de gestionnaire en SST au sein d'une entreprise manufacturière. Cette expertise lui a permis d'élaborer des programmes de prévention. Au Centre patronal, elle s'intéresse principalement au volet de la prévention.

Josianne Brouillard

M. André Cardinal détient une maîtrise en sécurité et hygiène industrielles de l'Université du Québec à Trois-Rivières et un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST).

M. Cardinal est chargé de cours à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal.

Au Centre patronal, il s'intéresse particulièrement à la sécurité et à l'hygiène industrielles puis, au fil des ans, il a acquis de solides compétences dans la gestion de l'aspect financier de la SST. Sous ce volet, il conçoit et donne des cours, prononce des conférences, produit plusieurs écrits et participe à des comités consultatifs. Il a de plus développé une expertise dans les mutuelles de prévention.

André Cardinal

M. François de Champlain détient une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en santé et sécurité du travail de l'Université Laval, de même qu'un baccalauréat en enseignement des sciences et un certificat en administration de l'Université du Québec à Montréal.

Son travail au sein d'une entreprise de service et de vente au détail l'a amené à concevoir, à implanter et à exercer le suivi d'un programme de prévention, ainsi qu'à développer et à donner de la formation en santé et sécurité du travail à l'intention des gestionnaires et des employés.

M. de Champlain est également chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal. Au Centre patronal, il met à profit ses connaissances reliées au volet de la prévention. Intéressé particulièrement au contrôle et à la gestion des risques en entreprise, il a contribué au développement d'une formation sur la planification des mesures d'urgence.

François de Champlain

M. Denis Dubreuil détient un diplôme d'études supérieures spécialisées en intervention ergonomique de l'Université du Québec à Montréal, et un baccalauréat en sciences avec une spécialisation en santé et sécurité du travail de l'Université de Montréal.

M. Dubreuil a œuvré pour diverses entreprises dans les secteurs du textile, du métal et de l'électricité. Ses champs d'expertise portent principalement sur l'analyse des facteurs de risque associés aux critères ergonomiques ainsi que sur l'aménagement sécuritaire des postes de travail. Il a aussi participé à plusieurs projets relatifs aux lésions musculo-squelettiques en plus d'établir des programmes d'inspection des lieux de travail. Essentiellement, il s'intéresse à la gestion de la prévention en entreprise.

Denis Dubreuil

M^{me} Francine Gauvin détient un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval et un certificat en santé et sécurité du travail de l'Université de Montréal.

M^{me} Gauvin possède une riche expérience en prévention et en gestion des lésions professionnelles dans des entreprises manufacturières des secteurs du métal et de l'alimentation, ainsi que dans le milieu hospitalier. Elle a, entre autres, conçu des programmes de prévention et mis au point un programme de formation en SST pour des cadres.

Elle se spécialise dans la formation en prévention des contremaîtres et assure la formation des gestionnaires responsables du suivi des lésions professionnelles, en plus de participer à l'enrichissement des contenus de ces formations.

Francine Gauvin

M^e Maryline Rosan détient un baccalauréat en droit ainsi qu'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal.

À titre de conseillère en formation, M^e Rosan a acquis une solide expérience dans la conception et la transmission de programmes de formation, puis en gestion des ressources humaines, en œuvrant pour une importante firme de gestion immobilière.

Au Centre patronal, elle a conçu des cours à l'intention des contremaîtres et élaboré des outils pratiques pour la gestion des lésions professionnelles dont un guide de gestion. M^e Rosan donne également des conférences de sensibilisation à la SST, en gestion des lésions professionnelles et en prévention.

Maryline Rosan

M^{me} Claudette Sicard détient une maîtrise appliquée en sciences de la santé au travail, option hygiène industrielle, de l'Université McGill, de même qu'un baccalauréat en biochimie de l'Université d'Ottawa.

Après avoir œuvré en enseignement des sciences pendant quelques années, M^{me} Sicard s'est enrichie d'une solide expérience dans le domaine de la santé-sécurité, acquise dans le réseau de la santé publique, au sein d'une association sectorielle paritaire et à la CSST. Elle a effectué de nombreuses interventions de type conseil et assistance dans des entreprises de tous les secteurs. Elle est également l'auteure de trois ouvrages sur le SIMDUT et d'un guide pratique traitant de l'organisation de la prévention en entreprise.

Au Centre patronal, M^{me} Sicard s'intéresse plus particulièrement au volet de la prévention. Entre autres, elle a conçu une session de formation à l'intention des comités de santé-sécurité et un cours visant à habiliter les gestionnaires à intervenir pour susciter des comportements sécuritaires. Elle a de plus développé un programme sur la gestion des matières dangereuses en entreprise.

Claudette Sicard

M^e Michel Watkins a complété ses études de droit à l'Université de Montréal.

M^e Watkins a œuvré à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, où il s'est spécialisé dans le domaine de la santé-sécurité, et fut nommé adjoint au directeur du contentieux de l'Association et responsable du Service d'expertises médicales.

Au Centre patronal, il met à profit ses connaissances et son expérience pour informer et former les gestionnaires sur les divers aspects juridiques de la santé-sécurité. Au nombre de ses réalisations, notons les cours qui traitent de la contestation des décisions de la CSST et une série de documents portant sur la jurisprudence qu'il présente dans le cadre des rencontres juridiques *Causes et café*.

Michel Watkins

Des services
directement
dans votre
entreprise
et des
séminaires
pour vous !



cours

Afin de rendre une formation accessible au plus grand nombre de personnes dans votre entreprise, optez pour une présentation directement dans votre milieu de travail. Le contenu du cours sera adapté aux besoins et au contexte de travail du groupe ciblé puisqu'au préalable l'un de nos conseillers en SST préparera avec vous la présentation souhaitée.

Faites votre choix parmi toutes les formations du présent programme !

conférences

Pour satisfaire vos besoins d'information, nos conseillers peuvent vous présenter des conférences sur différents thèmes reliés à la santé-sécurité. Les séminaires qui suivent peuvent également se donner directement chez vous, aux dates et aux heures qui vous conviennent le mieux !

COÛTS Les tarifs qui s'appliquent pour de la formation dans votre entreprise sont indiqués pour chacun des cours présentés, sous « inscription de groupe ». Pour les conférences, les tarifs varient en fonction de la durée des présentations. Dans tous les cas, des frais de déplacement et de séjour s'ajoutent.



séminaires

Afin de répondre à de multiples besoins en matière de santé et sécurité, le Centre patronal vous offre des séminaires d'une demi-journée qui vous permettront de cerner l'importance de mieux gérer la SST de façon quotidienne, et ce, indépendamment de votre secteur d'activité ou de la taille de votre entreprise. À Montréal, ces séminaires prennent place directement dans nos locaux, facilement accessibles.

► **Code criminel du Canada et lois en SST : obligations et diligence raisonnable**

Les manquements de l'employeur à des obligations légales en santé et sécurité du travail l'exposent, notamment, à des poursuites pénales (de la part de la CSST) et criminelles (par le procureur général). Ce séminaire présente les circonstances pouvant amener de telles poursuites contre l'entreprise et les représentants de l'employeur ainsi que les conséquences liées à de tels manquements.

DATES, LIEUX ET HEURES À MONTRÉAL 31 janvier 13 avril 29 septembre 2 novembre de 9 h à 12 h
À QUÉBEC 18 mai de 13 h 30 à 16 h 30

COÛT Membre : 125 \$ + taxes = 143,78 \$ Non-membre : 180 \$ + taxes = 207,05 \$

► **Bâtir une culture en SST... Un plus pour l'entreprise !**

Les attitudes des employés et des gestionnaires vis-à-vis la SST reflètent votre culture en santé-sécurité. Est-il possible de bâtir, dans votre entreprise, une culture en SST à valeur ajoutée ? Une culture où la SST serait intégrée dans vos activités quotidiennes de gestion ? À la fin de cette conférence, vous connaîtrez quels sont les éléments nécessaires pour y parvenir.

DATES, LIEU ET HEURE À MONTRÉAL 9 mars 9 mai 25 octobre de 10 h à 12 h

COÛT Membre : 90 \$ + taxes = 103,52 \$ Non-membre : 135 \$ + taxes = 155,28 \$



► **Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)**

Ce séminaire présente les principaux éléments du RSST dont : l'aménagement des lieux; l'exposition aux contaminants; l'entreposage et la manipulation des matières dangereuses; la sécurité des machines; les espaces clos et les appareils de levage. En tant que gestionnaire, vous gagnez à connaître le contenu de ce règlement !

DATES, LIEU ET HEURE À MONTRÉAL 27 janvier 7 avril 22 septembre 17 novembre de 8 h 30 à 12 h
COÛT Membre : 105 \$ + taxes = 120,78 \$ Non-membre : 160 \$ + taxes = 184,04 \$

► **L'assignation temporaire : un droit pour l'employeur**

Lors de ce séminaire, nous vous dévoilerons les avantages, pour l'entreprise et l'employé, d'adopter l'assignation temporaire. Nous vous guiderons dans son application au quotidien et vous aiderons à élucider et à surmonter les obstacles contrariants. En outre, nous vous livrerons des outils de gestion essentiels, parsemés d'astuces du métier et d'exemples tirés d'une jurisprudence récente.

DATES, LIEU ET HEURE À MONTRÉAL 21 mars 31 octobre de 9 h à 12 h
COÛT Membre : 105 \$ + taxes = 120,78 \$ Non-membre : 160 \$ + taxes = 184,04 \$

► **Que faut-il entendre par surdité professionnelle ?**

Vous recevez une décision de la CSST vous imputant de 25 % des coûts d'une réclamation pour surdité professionnelle d'un ex-employé et vous n'entendez rien à tout ce *charabia*. Lors de ce séminaire, nous explorons les tenants et les aboutissants de la problématique de la surdité professionnelle. Seront abordés : les notions médicales sur la pathologie et les tests diagnostiques, la gestion des réclamations à la CSST dont les règles d'admissibilité et d'imputation, et la gestion de la preuve.

DATE, LIEU ET HEURE À MONTRÉAL 31 mars de 9 h à 12 h
COÛT Membre : 105 \$ + taxes = 120,78 \$ Non-membre : 160 \$ + taxes = 184,04 \$

► **Sous-traitance : responsabilités en SST du donneur d'ouvrage**

Vous avez recours à la sous-traitance ou à l'impartition pour un projet de réparation, un contrat de nettoyage, des travaux de construction ou de réaménagement. Vous voulez connaître la responsabilité de votre entreprise en SST lorsqu'elle accorde des contrats. Seront vus, lors de ce séminaire : les différentes formes de sous-traitances; l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et les règlements reliés à ces situations; les aspects financement et indemnisation; la problématique particulière du « chantier de construction » et la notion de maître d'œuvre.

DATES, LIEU ET HEURE À MONTRÉAL 17 mars 20 octobre de 9 h à 12 h
COÛT Membre : 105 \$ + taxes = 120,78 \$ Non-membre : 160 \$ + taxes = 184,04 \$

Pour vous inscrire, visitez notre site Web :

www.centrepatronalsst.qc.ca Renseignements (514) 842-8401

Ces séminaires sont admissibles en tant que dépenses de formation dans le cadre de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

formation générale

Introduction à la santé-sécurité

On vous a récemment confié un mandat en santé-sécurité (SST). Vous voulez acquérir des connaissances de base dans cette matière. Le cours *Introduction à la santé-sécurité* est conçu spécialement pour les nouveaux venus dans ce domaine.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEU ET DATES MONTRÉAL 8 février
11 avril
5 octobre
28 novembre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Le cours *Introduction à la santé-sécurité* permet d'identifier les divers intervenants en santé-sécurité au Québec et de connaître le cadre législatif dans lequel s'inscrit la SST. Il permet également de saisir l'importance de gérer efficacement les trois volets du dossier SST : gestion de la prévention, des lésions professionnelles et de l'aspect financier. Ce cours prépare aussi le participant à mieux comprendre les notions enseignées dans les autres cours du Centre patronal.

Les éléments du cours sont regroupés en cinq modules.

1. Historique de la santé et de la sécurité du travail au Québec (pour connaître les fondements du régime actuel).
2. Le régime québécois en santé-sécurité du travail : les divers intervenants, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*.
3. Les coûts du régime et l'impact des accidents du travail et des maladies professionnelles sur l'entreprise.
4. Les éléments faisant partie du dossier santé-sécurité dans l'entreprise, pour une gestion des trois volets.
5. Les rôles et les responsabilités en SST dans l'entreprise.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors de cette formation, le participant effectue des exercices (individuels ou collectifs) et prend part à diverses discussions, ce qui lui permet de bien comprendre les notions théoriques.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert à toute personne de l'entreprise désirant acquérir des connaissances générales en SST et une vue d'ensemble de ce dossier.

Note : les superviseurs désirant en connaître davantage sur leur rôle en SST devraient plutôt s'inscrire au cours *Formation à la supervision* (page 24).



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- tableau synthèse sur les droits et obligations de l'employeur et de l'employé

10

Le taux personnalisé de la CSST

Aimeriez-vous tout savoir sur votre taux personnalisé ? connaître comment il est établi ? les facteurs pouvant l'influencer à la hausse ou à la baisse ? Aimeriez-vous aussi être en mesure de calculer les économies de cotisation associées à vos efforts de prévention et de gestion ? comprendre pourquoi les mutuelles de prévention font baisser les taux personnalisés et si cela peut être pertinent pour votre entreprise ? Cette formation s'adresse à vous !

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	16 février
	19 avril
	5 octobre
	23 novembre
QUÉBEC	15 mars
	2 novembre

PRIX

Inscription individuelle	165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe	1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Afin de calculer votre cotisation annuelle, la CSST applique un taux de cotisation à votre masse salariale. Dès qu'une entreprise paie plus de 7000 \$ de cotisation par an, ce taux est « personnalisé » selon la performance de l'entreprise. Meilleure est votre performance, plus bas est votre taux !

Cette formation a pour but de vous présenter toutes les facettes du taux personnalisé. Les éléments suivants sont donc couverts dans cette formation.

Le calcul de la cotisation où l'on présente les principes généraux associés au calcul de la cotisation, des modes de tarification et des éléments affectant la cotisation d'une entreprise.

Le calcul du taux personnalisé où l'on explique la méthode de calcul du taux personnalisé. Seuls les éléments essentiels à la compréhension sont présentés.

Comment maximiser vos efforts de gestion ? Par la prévention et la gestion, vous souhaitez réduire votre taux, mais vos efforts portent-ils fruit ? Saviez-vous qu'une assignation temporaire n'a pas nécessairement d'effet positif sur votre taux ? Dans certains cas, il en va de même pour un partage de coûts.

Le Simulateur du taux personnalisé, un outil informatique essentiel à une bonne gestion. Il vous est remis gratuitement. Vous apprendrez comment l'utiliser pour mesurer l'impact d'une réclamation ou les économies engendrées par une contestation.

Qu'arrive-t-il dans les mutuelles de prévention ? Comment le fait de joindre une mutuelle de prévention peut-il réduire votre taux personnalisé ? Serait-ce rentable pour vous ?

L'analyse de votre taux personnalisé pour faire le point sur votre taux personnalisé. Quelle est votre vraie performance ? Quelle tendance pouvez-vous identifier ?

Les documents officiels, quels sont-ils ? Comment se retrouver dans l'*Avis de taux personnalisé* fourni par la CSST ?



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- *Simulateur du taux personnalisé*® (application Excel)
- calendrier des dates à retenir dans la gestion financière
- aide-mémoire : *Pour ne rien oublier concernant votre cotisation à la CSST*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pour faciliter l'assimilation du contenu, l'animateur présente de nombreux exemples. De plus, des exercices de calcul sont réalisés. Les participants sont invités à apporter leurs propres documents afin de mieux intégrer les explications et, ainsi, profiter au mieux de cette journée.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse à toute personne désirant comprendre le calcul du taux personnalisé de son entreprise. Elle peut relever du service des ressources humaines, du département de SST ou autre.

Le régime rétrospectif à la CSST

Votre entreprise est soumise au régime rétrospectif de la CSST. Vous vous demandez comment fonctionne ce système. Puis, ce que vous devez faire pour bien gérer votre cotisation sous ce régime, et comment minimiser celle-ci. Alors, ce cours est pour vous !

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	2 février
	23 mars
	20 avril
	11 octobre
	28 novembre
QUÉBEC	16 mars
	3 novembre

PRIX

Inscription individuelle	165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe	1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Pour les entreprises payant environ 350 000 \$ et plus de cotisation par an, la CSST utilise une méthode particulière pour fixer cette cotisation. Il s'agit du régime rétrospectif. Les entreprises sous ce régime paient une cotisation établie en fonction des coûts réels de leurs lésions professionnelles et de la limite par réclamation (franchise) qu'elles ont choisie. Il s'agit d'un régime qui avantage les entreprises performantes en santé-sécurité. Mais, pour en tirer le maximum, il faut bien en connaître les mécanismes et comprendre l'impact des coûts de réparation sur la cotisation.

Ce cours présente d'abord, de façon vulgarisée, le fonctionnement et les différents éléments du régime rétrospectif : remboursements, choix de limite par réclamation, prime d'assurance, etc. Une fois le régime rétrospectif démythifié, les mécanismes de calcul sont expliqués à partir de l'*Avis de calcul de l'ajustement rétrospectif de la cotisation*, afin que ceux-ci n'aient plus de secret pour les participants. Ensuite, les principes généraux derrière le choix de la limite par réclamation sont présentés.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les explications théoriques sont complétées par des exemples d'entreprises. Les participants sont invités à apporter leurs propres documents afin de mieux intégrer les explications et, ainsi, profiter au maximum de cette journée.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux personnes responsables de la gestion du régime rétrospectif dans leur entreprise.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grille de calcul du coût réel d'une réclamation
- grille pour calculer votre cotisation sous le régime rétrospectif
- calendrier des dates à retenir pour gérer la cotisation sous le régime rétrospectif
- aide-mémoire : *Pour ne rien oublier concernant votre cotisation à la CSST*

La Déclaration des salaires à la CSST

Le 15 mars, cela vous dit quelque chose ? Vous devez, avant cette date, fournir à la CSST votre *Déclaration des salaires*. Grâce à l'information fournie dans ce document, la CSST va calculer votre cotisation annuelle. Il est donc primordial de bien remplir ce formulaire puisque cela affecte votre facture. Or ce document peut soulever un certain nombre d'interrogations.

DURÉE Une demi-journée

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	de 8 h 30 à 12 h 7 février 1 ^{er} mars
QUÉBEC	de 13 h à 16 h 30 23 février

PRIX

Inscription individuelle	105 \$ + taxes = 120,78 \$
--------------------------	----------------------------

Inscription de groupe	900 \$ + taxes = 1035,23 \$
-----------------------	-----------------------------

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,3

CONTENU

La CSST doit détenir deux renseignements afin de pouvoir calculer la cotisation annuelle d'une entreprise : son taux de cotisation et le montant des salaires versés aux employés.

Le taux de cotisation est calculé, annuellement, par la CSST à partir des données qu'elle possède sur chaque entreprise.

Pour ce qui est du montant des salaires versés, c'est à l'employeur de fournir cette information. C'est pourquoi la CSST envoie chaque année le formulaire *Déclaration des salaires* que l'entreprise doit remplir et lui retourner avant le 15 mars.

Si, de façon générale, il est simple de remplir ce formulaire pour les employés réguliers, plusieurs questions peuvent être soulevées au moment d'inscrire les chiffres :

- Est-ce que tout ce qui est versé en salaire doit être inclus ?
- Que faire si j'ai plusieurs unités de classification ou des unités d'exception ?
- Dans quels cas dois-je déclarer mes travailleurs autonomes ?
- Puis-je exclure les administrateurs ?
- Est-ce avantageux de prendre une *Protection personnelle* ?
- Que faire avec mes employés « loués » ?
- Suis-je obligé d'assurer mes bénévoles ?
- Dans quels cas puis-je modifier ma déclaration ?
- Qu'arrivera-t-il si j'oublie d'envoyer ma *Déclaration des salaires* ?

L'entreprise a également avantage à s'assurer que sa *Déclaration des salaires* est complète puisque la CSST peut, lors de ses opérations de vérification, corriger les données fournies et lui réclamer les sommes dues (avec intérêt).



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grille d'identification des travailleurs autonomes
- aide-mémoire : *Pour ne rien oublier concernant votre cotisation à la CSST*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Au cours de cette formation, l'animateur passe en revue le formulaire et le contenu de la *Déclaration des salaires* en y ajoutant des renseignements tirés des documents de la CSST, des décisions des tribunaux administratifs, etc. Les participants sont invités à préparer leurs questions à l'avance afin de profiter au maximum de cette formation.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux personnes ayant à remplir le formulaire *Déclaration des salaires* ou s'intéressant aux questions touchant le calcul de la cotisation.

Procédures de réclamations à la CSST

Lorsqu'un employé se déclare victime d'un accident du travail et qu'il remet une attestation médicale à son employeur, toute une mécanique se met en branle afin de permettre l'indemnisation. Que faire alors ? Saviez-vous que, lorsque l'employeur remplit le formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement* (ADR), cela ne veut pas obligatoirement dire qu'il approuve la demande d'indemnisation ?

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	18 janvier
	15 février
	7 mars
	12 avril
	31 mai
	26 septembre
	18 octobre
	8 novembre
	29 novembre
QUÉBEC	21 mars
	4 octobre
CHICOUTIMI	17 mai

PRIX

Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Il est très important de bien entreprendre une démarche de gestion des réclamations. Pour cela, l'employeur doit, entre autres, connaître ses obligations en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), ce qui inclut les mécanismes des réclamations, l'indemnisation et les formulaires à remplir. Ce cours permet aux participants d'apprendre à vérifier les réclamations avant d'acheminer les formulaires à la CSST. Ainsi, l'employeur peut gérer les réclamations avec équité tout en épargnant temps et argent.

Pendant cette session, le gestionnaire du dossier des réclamations s'habitue à analyser les critères d'admissibilité de la CSST pour un accident du travail; une maladie professionnelle; une rechute, une récurrence ou une aggravation; le bris d'une orthèse ou d'une prothèse; un retrait préventif d'une travailleuse enceinte ou qui allaite. Par la suite, il voit comment remplir les différents formulaires de la CSST.

Le participant qui désire améliorer la rédaction de ses commentaires sur l'ADR aurait avantage, après avoir suivi ce cours, à s'inscrire à l'atelier de rédaction sur l'opposition à l'admissibilité (page 16).



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grille d'analyse d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle
- aide-mémoire : *Suivi d'une réclamation pour lésion professionnelle*
- conseils pratiques pour remplir et émettre des commentaires à l'endos de l'*Avis de l'employeur et demande de remboursement*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Le participant a l'occasion de mieux comprendre les notions théoriques exposées par le formateur en effectuant des exercices individuels et en se joignant à diverses discussions.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert aux personnes responsables du dossier des réclamations, aux coordonnateurs en SST et à toute autre personne qui s'occupe des réclamations dans le cadre de la gestion des lésions professionnelles.

Le calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »

Il y a quelques jours, un de vos employés s'est blessé. Après trois jours d'arrêt de travail, une assignation temporaire a pu commencer. Mais voilà, vous devez lui verser une indemnité de remplacement du revenu pour cette période. Et ce type de calcul vous embête toujours un peu... Cette formation vous guidera dans ce calcul.

DURÉE Une demi-journée

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	de 8 h 30 à 12 h
	8 février
	5 avril
	26 mai
	3 octobre
	15 novembre
	7 décembre
QUÉBEC	de 13 h à 16 h 30
	27 avril

PRIX

Inscription individuelle
105 \$ + taxes = 120,78 \$

Inscription de groupe
900 \$ + taxes = 1035,23 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,3

CONTENU

Lorsque survient une lésion professionnelle et que l'employé doit cesser de travailler, l'employeur doit, comme le prévoit la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP)*, verser le salaire normal pour la journée au cours de laquelle est survenu l'accident et avancer l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) pour la période d'absence comprise dans les quatorze premiers jours.

Cette formation présente, étape par étape, comment calculer l'indemnité de remplacement du revenu dans les différentes situations rencontrées en entreprise. Trois points sont à l'ordre du jour.

L'encadrement légal où l'on présente des éléments contenus dans la LATMP et les politiques de la CSST pour encadrer tout ce qui touche aux indemnités de remplacement du revenu.

Le calcul de l'IRR pour la période des quatorze premiers jours où la méthode de calcul est expliquée. Pour chacune des étapes, des exercices sont proposés aux participants.

Des cas spéciaux où l'on soulève plusieurs situations et des questions. Par exemple :

- Les quatorze premiers jours, cela débute quand ?
- Que faire quand l'arrêt de travail succède à une assignation temporaire ?
- Comment procéder en cas de temps supplémentaire ?
- Les jours fériés, est-ce que cela change quelque chose ?
- Doit-on prendre en compte les avantages imposables ?
- Qu'arrive-t-il lorsque les vacances étaient prévues ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pour faciliter l'intégration du contenu, l'animateur présente de nombreux exemples. De plus, des exercices de calcul sont effectués.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse à toute personne ayant à calculer l'indemnité de remplacement du revenu pour la période des quatorze premiers jours, qu'elle soit rattachée aux ressources humaines, à la comptabilité ou à tout autre service.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grille de calcul pour déterminer l'IRR des 14 premiers jours

15

gestion des lésions professionnelles

Opposition à l'admissibilité [Atelier de rédaction]

Vous aimeriez perfectionner la rédaction de lettres d'opposition à l'admissibilité d'une réclamation à la CSST. Vous désirez consolider votre position en choisissant des arguments de poids. Cet atelier répond à ces besoins. Il vous permettra d'améliorer la rédaction de commentaires à transcrire au verso du formulaire *Avis de l'employeur et demande de remboursement* (ADR). À l'aide de suggestions pour différents scénarios plausibles, vous deviendrez alors plus habile à étayer votre position avec à-propos sur l'ADR.

DURÉE Une demi-journée

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	de 8 h 30 à 12 h
	16 mars
	8 juin
	13 octobre
	24 novembre
QUÉBEC	de 13 h à 16 h 30
	11 mai

PRIX

Inscription individuelle	105 \$ + taxes = 120,78 \$
Inscription de groupe	900 \$ + taxes = 1035,23 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,3

CONTENU

Gérer les réclamations pour lésions professionnelles fait appel à de nombreuses aptitudes. Le gestionnaire doit recueillir et analyser tous les renseignements médicaux et administratifs relatifs à une réclamation, puis vérifier si les critères d'admissibilité d'une lésion professionnelle sont rencontrés. Dans le cours *Procédures de réclamations*, vous avez appris, à l'aide d'une grille d'analyse, à cerner ces critères sans toutefois pouvoir facilement rédiger des motifs de désaccord selon les situations vécues. Cet atelier vous permettra de développer vos habiletés rédactionnelles.

Il s'agit d'exercices pratiques reliés à certaines notions exposées dans le cours *Procédures de réclamations*. Les principaux sujets traités dans cet atelier de rédaction sont :

- un rappel des notions d'*accident du travail*, de *maladie professionnelle* et de *rechute, récurrence ou aggravation*;
- un rappel d'une grille d'analyse de lésion professionnelle;
- des suggestions de rédaction inspirées du libellé des décisions des tribunaux;
- des exercices de rédaction selon différents scénarios proposés.

NOUVEAU



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemples de lettres en rapport avec différentes lésions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Il s'agit principalement d'un cours pratique où les participants, à l'aide de différents scénarios, auront à rédiger des lettres d'opposition à l'admissibilité d'une réclamation.

CLIENTÈLE VISÉE

Cet atelier s'adresse à tous les gestionnaires nouvellement affectés à la gestion des réclamations et à ceux qui veulent améliorer la rédaction de lettres d'opposition à l'admissibilité d'une réclamation à la CSST.

COURS PRÉALABLE

Puisqu'il s'agit d'une suite au cours *Procédures de réclamations*, le participant doit avoir préalablement assisté à ce cours.

16

gestion des lésions professionnelles

Suivi des cas de lésions professionnelles

Malgré leurs similitudes, toutes les lésions professionnelles sont uniques. Le suivi de chaque lésion devrait donc l'être. Il est essentiel de tenir compte des particularités de chaque cas afin de choisir des activités de gestion pertinentes et reliées au suivi du dossier.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	19 janvier
	16 février
	8 mars
	19 avril
	1 ^{er} juin
	27 septembre
	19 octobre
	9 novembre
	30 novembre
QUÉBEC	22 mars
	5 octobre
CHICOUTIMI	18 mai

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Le but de ce cours est de permettre aux participants d'organiser un système de suivi des cas de lésions professionnelles dans leur entreprise et d'améliorer la qualité de la gestion de ces lésions grâce à des vérifications appropriées.

Ce cours présente tous les éléments d'un système de suivi des lésions professionnelles :

- l'importance de faire appel aux professionnels de la santé lors de l'embauche, en cours d'emploi et à la cessation d'emploi d'un employé;
- le suivi administratif et médical à assurer lorsque survient un événement indemnisable par la CSST;
- l'importance de bien structurer le dossier de l'employé;
- les différents aspects de la réintégration au travail d'un employé accidenté ou atteint d'une maladie professionnelle;
- la politique d'imputation des coûts des lésions professionnelles.

À la fin de cette session, le gestionnaire du dossier reconnaîtra les différentes situations pouvant survenir à la suite d'une lésion. Il pourra alors effectuer les suivis appropriés tout en diminuant l'impact des coûts reliés aux réclamations.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemples de documents administratifs et médicaux à inclure dans le dossier d'un employé
- aide-mémoire : *Suivi d'une réclamation pour lésion professionnelle* comprenant différents modèles de lettres et de formulaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Ce cours est ponctué de discussions et d'exercices individuels et collectifs permettant aux participants d'approfondir les notions théoriques.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux personnes chargées du suivi des dossiers de réclamations et aux coordonnateurs en SST.

COURS PRÉALABLE SUGGÉRÉ

Procédures de réclamations à la CSST

17

Comprendre et gérer le volet médical en SST

Vous souhaitez mieux interpréter ou analyser l'information médicale qui vous est transmise. Vous voulez reconnaître les situations où le suivi médical vous semble anormal et effectuer les vérifications appropriées. Ce cours répondra à vos besoins ! Il vous permettra d'améliorer vos connaissances, d'optimiser votre gestion en matière de lésions professionnelles et, par le fait même, de contrôler les coûts.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 1^{er} février
6 avril
16 mai
3 octobre
14 novembre
5 décembre
QUÉBEC 28 mars
19 octobre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

La réception d'une attestation médicale sonne souvent le départ d'une série d'activités liées à la gestion médico-administrative d'une réclamation. Plus que jamais, la capacité de comprendre les renseignements médicaux est cruciale pour optimiser le suivi des dossiers. Dans le cadre de ce cours, les participants seront amenés à acquérir des connaissances particulières associées au volet médical. Ce cours vise aussi à développer le réflexe d'une analyse systématique de la relation entre, d'un côté, le diagnostic et le travail et, de l'autre, le diagnostic et l'état d'invalidité.

Pour aider les entreprises à assumer pleinement le leadership dans la gestion médico-administrative, le cours est divisé en plusieurs modules permettant aux participants de maîtriser rapidement les concepts médicaux les plus importants et de développer leurs capacités d'analyse relatives à la réclamation et au suivi, soit :

- l'importance d'une saine gestion de l'absentéisme;
- les notions médicales de base et les principaux processus pathologiques;
- les rôles, fonctions et mandats des différents types de médecin dans le contexte de l'application des lois en SST;
- la procédure d'évaluation médicale;
- la relation du diagnostic avec le travail et l'état d'invalidité;
- la relation entre les coûts et le risque professionnel.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- modèles de certificat médical
- tableau de terminologie médicale
- liste des abréviations et sigles utilisés dans le monde médical, et leur signification
- tableau de périodes d'absence par diagnostic
- schéma de la procédure d'évaluation médicale prévue à la loi

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation favorise une interaction continue entre les participants et l'animateur. Les participants sont également appelés à effectuer des analyses de cas et des exercices pratiques en équipe afin de mieux intégrer les notions théoriques.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation s'adresse à tous les gestionnaires, cadres, coordonnateurs et conseillers en SST œuvrant dans la gestion du dossier des réclamations.

COURS PRÉALABLES SUGGÉRÉS

Procédures de réclamations à la CSST
Suivi des cas de lésions professionnelles

18

Maux de dos : gestion moderne des réclamations

Bon an, mal an, les entreprises ont à gérer collectivement 35 000 nouvelles réclamations à la CSST pour des problèmes de dos, ce qui représente 30 % du total des réclamations. Depuis plusieurs années, les dépenses associées au mal de dos augmentent de façon vertigineuse et plus rapidement que pour toute autre cause d'incapacité. Est-ce une fatalité ? Pas du tout !

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 14 mars
10 mai
12 octobre
12 décembre
QUÉBEC 24 mai

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Des recherches soutenues sur les maux de dos ont progressé à l'échelle internationale, favorisant l'émergence d'un nouveau paradigme médical avec, comme conséquence majeure, l'adoption d'une nouvelle approche médicale moderne reliée à un problème vieux comme le monde.

Ce cours vise à permettre aux gestionnaires de dossiers de mieux comprendre le problème des maux de dos et de connaître cette nouvelle approche médicale révolutionnaire. Ils pourront alors ajuster leurs pratiques de gestion à celle-ci.

Ce cours permettra au participant d'être un acteur privilégié de ce changement historique et d'intervenir au cœur du problème, dans une perspective de réclamations de lésion professionnelle.

Les principaux éléments couverts dans cette formation :

- notions de base sur l'anatomie du dos et son fonctionnement;
- survol des connaissances actuelles sur la problématique des maux de dos : les facteurs de risque, les causes et les hypothèses, la terminologie, les principaux diagnostics;
- le suivi médical : les examens, les traitements et le guide de pratique préconisé au Québec;
- le suivi médico-administratif en fonction des règles légales et en harmonie avec un nouveau *management* médical.

Ce contenu est rédigé avec le souci d'outiller le gestionnaire en vue de lui permettre de lire et de comprendre les renseignements médicaux propres à ces réclamations.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- des planches anatomiques
- différents tableaux de classifications
- un résumé référence des grandes études marquantes sur les affections vertébrales

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation favorise une interaction continue entre les participants et l'animateur. Afin de mieux intégrer les notions théoriques et de transférer les connaissances à leur gestion quotidienne, les participants sont appelés à faire des exercices (comme décortiquer un rapport d'expertise médicale) et à effectuer des analyses de cas tirés de la pratique.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation s'adresse à tous les gestionnaires, cadres, coordonnateurs et conseillers en SST œuvrant dans la gestion du dossier des réclamations.

COURS PRÉALABLE SUGGÉRÉ

Comprendre et gérer le volet médical en SST

Contestation des décisions de la CSST

Pour rétablir l'équité en matière de santé et de sécurité, les entreprises contestent parfois les décisions de la CSST. Le cours *Contestation des décisions de la CSST* montre comment bien gérer cet aspect du dossier SST.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 9 février
22 mars
25 avril
11 octobre
7 novembre
6 décembre
QUÉBEC 11 avril
26 octobre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

L'entreprise qui veut recourir à la contestation doit suivre une séquence logique et se poser les questions suivantes : pourquoi contester, quoi contester et comment contester une décision de la CSST.

Le but de ce cours est de permettre aux participants de bien comprendre comment franchir toutes les étapes qui conduisent à une audition.

Ce cours répond aux questions qui suivent.

- Y a-t-il des motifs pour contester ?
- Où faut-il s'adresser pour contester ?
- Quels sont les délais à respecter ?
- Quelles sont les règles de preuve et de procédure ?
- Comment préparer son dossier pour l'audition ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors de cette session de formation, le participant effectue des exercices (individuels et en équipe) qui lui permettent de mettre en pratique et de réviser les notions théoriques. Le participant visionne également une vidéo, conçue par le Centre patronal, qui présente les démarches à suivre pour se préparer à une audition. Tout au long de la journée, le participant est invité à prendre part à diverses discussions.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert à tous les gestionnaires, cadres, coordonnateurs en SST qui ont à gérer les lésions professionnelles et, plus particulièrement, les dossiers de contestation.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemples de lettres (demande de reconsidération administrative, demande de partage de coûts, etc.)
- cas de jurisprudence en lien avec la matière enseignée

20

Contestation II : aspects pratiques d'une audition

Lorsque le processus d'une contestation est mis en branle, il faut le mener à bien, afin que les efforts et les coûts investis ne soient pas vains. Le cours *Contestation II : aspects pratiques d'une audition* permet d'acquérir des techniques utiles à la présentation efficace d'un dossier devant un tribunal administratif. Se situant à l'étape de l'audition, le cours fait le lien entre la théorie et la pratique par le biais de divers cas pratiques et de mises en situation.

DURÉE Deux jours,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 5-6 avril
21-22 novembre
QUÉBEC 31 mai-1^{er} juin

PRIX Inscription individuelle
330 \$ + taxes = 379,58 \$

Inscription de groupe
2800 \$ + taxes = 3220,70 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 1,4

CONTENU

Ce cours, qui se veut très pratique, permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir des habiletés en matière de contestation d'une décision de la CSST.

Ce cours s'échelonne sur deux jours. Lors de la première journée, des notions générales sont données pour situer le contexte juridique du processus de contestation d'une décision.

Par la suite, des notions théoriques concernant la préparation d'un dossier en vue d'une audition sont expliquées, notamment :

- la cueillette d'éléments de preuve : matérielle et testimoniale;
- les règles quant à l'admissibilité de la preuve : pertinence et force probante;
- le dépôt en preuve de photos, vidéos et enregistrements audio;
- l'interrogatoire d'un témoin et le contre-interrogatoire;
- les objections possibles à une preuve adverse;
- l'argumentation.

Les étapes habituelles et facultatives du déroulement d'une audition sont exposées aux participants d'abord, de façon théorique, puis par le biais de courtes mises en situation. La seconde journée permet aux participants, divisés en équipes, de vivre une audition devant un tribunal administratif en SST.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors de cette session de formation, le participant effectue des exercices (individuels et en équipe) qui lui permettent de mettre en pratique les notions théoriques qui lui ont été exposées. De plus, le participant collabore à la tenue d'une audition simulée.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert à tous les gestionnaires, cadres, coordonnateurs en SST qui ont à gérer les lésions professionnelles et, plus particulièrement, les dossiers de contestation.

COURS PRÉALABLE SUGGÉRÉ

Contestation des décisions de la CSST



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- liste des documents utiles à un dossier de contestation et exemples
- aide-mémoire : *Déroulement d'une audition en 6 étapes*
- sélection de cas de jurisprudence

La conciliation en SST

D'ordinaire, un litige en SST se résout par la décision d'un tribunal à la suite d'une audition. Pourtant, le législateur offre aux parties une méthode différente pour régler leur litige : la conciliation. De quoi s'agit-il ?

Le cours *La conciliation en SST* fait valoir les avantages et les inconvénients de cette méthode de résolution des conflits et permet d'acquérir des connaissances utiles à la réussite d'une conciliation en SST.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 17 mai*
17 octobre
QUÉBEC 19 avril

* Date à laquelle les représentants des employés peuvent assister au cours.

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Procéder à une contestation est généralement coûteux, long et cela ne satisfait jamais tout le monde. C'est dans l'optique d'éviter ces inconvénients que la conciliation est encouragée en SST. Mais encore faut-il connaître ce dont il s'agit, juger de la pertinence de cette procédure suivant le cas qui nous occupe et savoir en tirer profit le cas échéant.

Dans un premier temps, le cours situe la conciliation parmi les différentes solutions de rechange au règlement des conflits qui existent. En deuxième lieu, les diverses possibilités de conciliation en santé et sécurité du travail sont exposées aux participants. On y traite alors des formes de conciliation en SST, selon les paliers décisionnels où la conciliation est offerte. En troisième lieu, le participant est amené à reconnaître les divers avantages et inconvénients de l'utilisation du processus de la conciliation. Enfin, on explique aux participants les règles essentielles à la réussite d'une conciliation en SST.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pendant cette session de formation, les exposés théoriques s'accompagnent de plusieurs exercices et du visionnement d'une vidéo. Enfin, les participants collaborent à la simulation d'une session de conciliation.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert aux gestionnaires qui doivent gérer les lésions professionnelles. Il intéressera plus particulièrement ceux qui sont chargés de faire des représentations au cours d'un litige en SST.

COURS PRÉALABLE SUGGÉRÉ

Contestation des décisions de la CSST



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemple d'une entente en conciliation à la CLP
- grille d'analyse pour la préparation et le déroulement d'une conciliation

gestion des lésions professionnelles

Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents

Vous voulez prendre les bonnes décisions dans le traitement des dossiers d'accidents. À la suite d'une semaine d'immersion, vous posséderez l'information essentielle à une gestion efficace de vos dossiers; d'un accident du travail jusqu'à la contestation d'une décision de la CSST, lorsque cela est requis.

DURÉE Cinq jours,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEU ET DATES MONTRÉAL 1^{er} au 5 mai

PRIX Inscription individuelle
825 \$ + taxes = 948,96 \$

Inscription de groupe
7000 \$ + taxes = 8051,75 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 3,4

CONTENU

Cette formation intensive met l'accent exclusivement sur la gestion des lésions professionnelles. En conséquence, elle permet d'acquérir une foule de notions sur cette matière. À la fin de la semaine, vous serez en mesure d'implanter un système efficace de gestion des dossiers dans votre entreprise et de prendre des décisions éclairées, d'ordre administratif, médical et légal.

La semaine se déroule de la façon suivante :

PROCÉDURES DE RÉCLAMATIONS À LA CSST (1 journée)

Cette section présente les mécanismes propres à une réclamation pour lésion professionnelle en vertu de la loi. Vous connaîtrez les conditions essentielles à l'admissibilité d'une réclamation. De plus, vous apprendrez comment remplir correctement divers formulaires, dont l'*Avis de l'employeur et demande de remboursement* (ADR).

SUIVI DES CAS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES (1 journée)

Cette section explique comment mettre sur pied, dans l'entreprise, un système efficace pour le suivi des cas d'accidents. Vous apprendrez comment effectuer un suivi relativement aux aspects médicaux et administratifs.

LE CALCUL DE L'INDEMNITÉ POUR LES « 14 PREMIERS JOURS » (1/2 journée)

Cette section présente, étape par étape, comment calculer l'indemnité de remplacement du revenu. Différentes situations sont passées en revue.

L'ASSIGNATION TEMPORAIRE : QUAND, COMMENT, POURQUOI ? (1/2 journée)

Dans un premier temps, on élabore sur les avantages, pour l'entreprise et l'employé, d'adopter l'assignation temporaire. Vous saurez comment surmonter les principaux obstacles liés à son application, en plus de découvrir les outils de gestion usuels. En second lieu, vous verrez ce qu'en pensent les tribunaux, notamment en ce qui concerne le salaire et les avantages sociaux, ainsi que les cas d'assignation à temps partiel.

COMPRENDRE ET GÉRER LE VOLET MÉDICAL EN SST (1 journée)

Dans le cadre de la gestion des réclamations, la capacité de comprendre les renseignements médicaux est cruciale afin d'optimiser le suivi des dossiers. Lors de cette journée, vous serez amené à acquérir des connaissances particulières associées au monde médical. Cette session vise aussi à développer le réflexe d'une analyse systématique entre le diagnostic, le travail et l'état d'invalidité.

CONTESTATION DES DÉCISIONS DE LA CSST (1 journée)

Ce cours porte sur les mécanismes d'une contestation en SST, les motifs de celle-ci, les délais à respecter, les éléments de preuve nécessaires à son élaboration. Les étapes conduisant à une audition y figurent également. De plus, une vidéo traitant de la préparation d'un dossier et du déroulement d'une audition à la CLP est présentée.

Dans la même semaine, vous suivrez cinq des cours offerts sous le volet de la gestion des lésions professionnelles, et recevrez les mêmes outils d'aide que si vous vous inscriviez à ces cours séparément. En plus, une demi-journée est strictement consacrée à l'assignation temporaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La présentation des cours est très variée. Les notions théoriques sont suivies de diverses activités d'apprentissage : questionnaires, études de cas, etc. Et des discussions ont lieu tout au long des présentations, ce qui permet de compléter l'apprentissage.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation s'adresse à tous les gestionnaires voulant acquérir rapidement une solide base en gestion des dossiers d'accidents.

23

Formation à la supervision

Le superviseur a un rôle-clé dans l'entreprise : il est un gestionnaire responsable de la production qui assure le lien entre l'entreprise et les employés. En intégrant à sa tâche les activités de santé-sécurité, il améliore la production, les relations de travail et le bien-être des employés.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 7 février
28 mars
9 mai
4 octobre
14 novembre
QUÉBEC 30 mars

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

L'employeur a d'importantes obligations en matière de SST. Dans le cadre des opérations quotidiennes, les superviseurs assument une part importante de ces obligations. Cette formation vise justement à bien circonscrire les rôles et l'importance du superviseur en SST et à lui proposer des activités de prévention qui peuvent facilement être intégrées à ses activités quotidiennes.

On y aborde les sujets suivants :

INTRODUCTION À LA SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Explication sommaire du fonctionnement du régime de santé-sécurité au Québec afin de souligner l'importance pour l'entreprise de gérer la SST.

LA LÉGISLATION EN SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Présentation des éléments des lois qui concernent le superviseur.

LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS DU SUPERVISEUR

Comment l'entreprise doit-elle gérer la SST? Quelles sont ses obligations légales? Quelle est la place du superviseur dans cette gestion? Quelles actions spécifiques doit-il accomplir?

LES RISQUES EN ENTREPRISE ET LA PRÉVENTION

Aperçu des risques reliés à la SST et relevé d'activités de prévention que le superviseur peut intégrer à ses activités régulières.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors de cette formation, le participant peut mieux comprendre les notions théoriques en se joignant à des discussions et en effectuant des exercices.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert à ceux qui supervisent directement le travail des employés (superviseurs de premier niveau) et qui assurent habituellement le lien entre les employés et l'employeur.

NOTE

Une session du cours adaptée aux besoins des entreprises de compétence fédérale peut être donnée en entreprise.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- questionnaire d'autoévaluation : *Rôle du superviseur en SST*
- grille de suivi des correctifs
- aide-mémoire : *Le rôle du superviseur en SST*

Identifier et contrôler les risques en milieu de travail

Vous voulez éviter de faire fausse route lorsque vient le temps de repérer les situations dangereuses en milieu de travail. Une identification appropriée des dangers et une évaluation des risques constituent le point de départ de toute bonne démarche en prévention des accidents et incidents de travail.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	31 janvier
	2 mars
	12 avril
	6 juin
	12 octobre
	29 novembre
QUÉBEC	4 mai
BROMONT	2 novembre

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Toute bonne démarche de prévention des accidents et maladies professionnelles doit débiter par une connaissance adéquate des risques liés au travail. Mais comment repérer les dangers associés aux différents postes de travail? Quelles sont les mesures de contrôle à mettre en place? Cette formation vise à outiller les intervenants pour la réalisation d'une démarche d'évaluation des risques dans leur milieu de travail.

Sont passés en revue les risques liés au bruit et aux vibrations, à l'utilisation de produits chimiques, à la manutention, aux postures de travail, aux machines et aux outils, ainsi que les risques mécaniques.

Dans chaque module, on aborde les éléments suivants :

- la nature du danger et ses effets sur la santé-sécurité;
- les principaux éléments de législation qui s'appliquent;
- quelques outils d'identification et d'évaluation;
- les moyens de contrôle et de prévention.

De plus, des grilles de réflexion et d'aide à l'analyse sont proposées de façon à pouvoir procéder à l'inventaire des dangers et à proposer des mesures de contrôle en entreprise.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grilles d'analyse des différents risques
- modèle de fiche de cadenassage
- modèle de permis de travail
- grille synthèse facilitant la gestion stratégique des risques identifiés
- aide-mémoire sur les équipements de protection individuelle (ÉPI)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les exposés théoriques sont complétés par diverses activités d'apprentissage : exercices, études de cas, mises en situation et discussions.

CLIENTÈLE VISÉE

Responsables en SST, superviseurs, membres du comité de santé-sécurité ou toute autre personne engagée dans une démarche de prévention des risques en milieu de travail.

gestion de la prévention

Inspection des lieux de travail

Vous désirez savoir comment implanter un programme d'inspection des lieux de travail. Ou, encore, vous en avez assez des visites « touristiques » et désirez maîtriser les étapes de préparation en vue d'un examen rigoureux des lieux de travail. Le cours *Inspection des lieux de travail* vous aidera à implanter cette activité de prévention dans votre milieu de travail.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 29 mars
25 mai
17 octobre
6 décembre
QUÉBEC 20 avril
14 novembre

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Le cours *Inspection des lieux de travail* vise à intégrer l'inspection dans les activités quotidiennes du personnel de votre entreprise. D'une façon simple et efficace, les participants à ce cours d'une journée apprendront comment l'inspection peut contribuer à rendre le milieu de travail plus sain et plus sécuritaire, à observer leur milieu avec un œil plus avisé en vue d'identifier les risques et les dangers et d'effectuer un suivi étroit des mesures correctives qui s'imposent, afin de ne rien laisser au hasard.

Ce cours permettra aux membres de votre entreprise de :

- connaître les bénéfices de l'inspection et les étapes en vue d'instaurer un programme efficace d'inspection des lieux de travail;
- partager les responsabilités liées à l'inspection d'une façon satisfaisante;
- maîtriser les principales étapes de préparation des inspections des lieux de travail;
- connaître les conditions de réussite pour la préparation et le déroulement d'une tournée d'inspection des lieux de travail;
- effectuer un suivi rigoureux de la mise en place des mesures correctives.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemple d'une politique d'inspection
- exemple d'une procédure de suivi des mesures correctives
- modèle d'une grille de suivi
- cédérom contenant des modèles de listes de vérification
- modèle d'un formulaire de déclaration d'un événement dangereux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Lors de cette session de formation, le participant a l'occasion d'approfondir les notions théoriques par des exercices individuels, des mises en situation et des discussions.

CLIENTÈLE VISÉE

Coordonnateurs en SST, superviseurs, membres du comité de santé-sécurité ou toute autre personne appelée à prendre part au programme *Inspection des lieux de travail*.

NOTE

Si elle est donnée en entreprise, cette formation peut être adaptée pour les entreprises de compétence fédérale.

26

gestion de la prévention

Accident : enquête et analyse

Lorsque survient un accident du travail – entraînant ou non des lésions ou des dommages matériels – l'entreprise qui gère bien la prévention effectue une enquête et une analyse. Est-ce votre cas ? Ce cours permet aux participants d'acquérir des techniques pour réaliser une enquête et une analyse d'accident, et pour développer une attitude objective et positive relativement à l'enquête et à l'analyse d'accident.

DURÉE Deux jours,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES

MONTRÉAL	25-26 janvier 14-15 février 22-23 mars* 26-27 avril 30-31 mai 20-21 septembre 18-19 octobre 15-16 novembre* 12-13 décembre
QUÉBEC	5-6 avril 7-8 novembre
BROMONT	23-24 novembre

* Dates auxquelles les représentants des employés peuvent assister au cours.

PRIX Inscription individuelle
330 \$ + taxes = 379,58 \$

Inscription de groupe
2800 \$ + taxes = 3220,70 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 1,4

CONTENU

L'enquête d'accident est la recherche systématique des faits reliés au « comment » d'un accident, tandis que l'analyse permet d'identifier les facteurs d'accident afin de trouver les correctifs nécessaires pour éviter la répétition d'un événement semblable.

Plusieurs questions sont abordées dans cette formation. En voici des exemples.

- Quand doit-on enquêter sur un accident ?
- Comment rechercher systématiquement les faits reliés à un accident ?
- Comment interroger les témoins d'un accident ?
- Faut-il rédiger un rapport d'accident et à quoi cela sert-il ?
- De quelle façon rédige-t-on la séquence d'un accident ?
- Comment déterminer les causes d'un accident ?

RENCONTRE DE SUIVI

Lorsque le cours *Accident : enquête et analyse* aura été offert à un groupe d'une même entreprise, le responsable de la santé-sécurité dans cette entreprise se verra offrir un service de suivi. Ce responsable pourra alors se procurer un manuel expliquant, étape par étape, les façons de s'assurer, durant une rencontre de suivi (1/2 journée), que les enquêteurs de l'entreprise ont bien assimilé les notions du cours et qu'ils les appliquent correctement. Ce manuel sera offert au prix de 53,50 \$ (taxe comprise). À la demande de la direction de l'entreprise, cette rencontre de suivi peut être animée par un conseiller du Centre patronal de SST.

En assistant à ce cours, vous recevrez :

- aide-mémoire : *Démarche d'enquête et d'analyse d'accident en 10 étapes*
- modèle d'un rapport d'enquête et d'analyse d'accident
- formulaire de cueillette de données relatives à un incident/accident
- grille d'évaluation des rapports d'enquête et d'analyse d'accidents
- grille d'évaluation de la qualité des entrevues d'enquête

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Plusieurs exercices permettent aux participants d'intégrer les différentes notions abordées. À partir de cas pratiques, chaque participant a aussi l'occasion d'expérimenter le processus d'enquête, en réalisant au moins une entrevue de témoins, et de procéder à une analyse d'accident en vue de formuler des recommandations en prévention.

CLIENTÈLE VISÉE

Le cours s'adresse principalement aux superviseurs ou à toute autre personne qui effectue des enquêtes et des analyses d'accidents dans une entreprise.

27

FORMATION DISPONIBLE EN ANGLAIS

En entreprise, nous pouvons vous offrir le cours *Investigating Accidents* en collaboration avec l'Industrial Accident Prevention Association of Ontario (IAPA).

IAPA
It's About Making A Difference.

PRIX Inscription de groupe
MEMBRE 1600 \$ + taxes = 1840,40 \$ **NON-MEMBRE** 2400 \$ + taxes = 2760,60 \$
Frais de déplacement et de séjour du formateur en sus.

Pour obtenir plus de renseignements sur cette formation, communiquez avec nous au (514) 842-8401 ou consultez notre site Internet : www.centrepatronalsst.qc.ca

gestion de la prévention

Plan de prévention

La prévention des accidents du travail nécessite la mise en place de plusieurs activités dans une entreprise. Pour assurer une cohérence entre ces diverses activités et pour bien structurer la démarche préventive, l'entreprise doit se doter d'un plan de prévention.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 16 mars
30 mai
2 novembre
QUÉBEC 30 novembre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Cette session présente les quatre étapes nécessaires à la réalisation d'un plan de prévention : l'évaluation des activités de prévention, l'analyse de la situation, les modalités de mise en application du plan d'action et les procédures de suivi et de contrôle.

Après avoir situé la prévention comme un des trois volets du dossier de la SST et après avoir discuté du contexte légal autour du plan de prévention, les étapes pour réaliser un plan de prévention sont examinées. Pour aider le participant à déterminer les mesures de prévention à mettre en place dans son entreprise, plusieurs activités sont passées en revue, en soulignant leurs forces et leurs limites. Le partage des responsabilités pour la réalisation de ces activités est aussi discuté.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Bien que certains modules soient présentés sous forme magistrale, le cours comprend beaucoup d'activités d'apprentissage. À partir d'un cas fictif, les participants doivent analyser une entreprise et concevoir un plan d'action. Une grille d'analyse et un modèle de plan d'action sont fournis pour leur faciliter la tâche. Les activités d'apprentissage permettent à chaque participant d'être en mesure de concevoir un plan de prévention applicable à son entreprise.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours a été conçu à l'intention des gestionnaires ou des professionnels responsables de l'élaboration ou de l'application de mesures concrètes en prévention. En particulier, il intéressera les gestionnaires des entreprises qui font partie d'une mutuelle de prévention, puisque la CSST exige que ces entreprises se dotent d'un programme pour la mise en place de mesures concrètes de prévention.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- formules pour calculer les principaux indices statistiques
- grille pour l'analyse de la situation en SST
- exemple d'une politique en SST
- modèle pour élaborer un plan d'action en prévention
- grille d'évaluation des résultats du plan d'action
- aide-mémoire sur les équipements de protection individuelle (ÉPI)

28

Plan d'action du comité santé-sécurité

Le comité santé-sécurité poursuit, dans l'entreprise, un objectif de prévention des accidents du travail. Pour y parvenir et être efficace dans ce rôle, il doit savoir s'organiser et structurer ses actions.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 23 février
20 avril
28 septembre
8 novembre
QUÉBEC 30 mai

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Avec de la volonté, on peut faire beaucoup, mais en SST comme dans d'autres dossiers, les meilleures intentions ne suffisent pas toujours! Il faut se donner des moyens et savoir s'organiser. Pour bien accomplir son mandat de prévention, le comité santé-sécurité doit chaque année définir ses priorités et décider ce qu'il fera. Ceci s'effectue au moyen d'un plan d'action.

Après avoir situé le rôle du comité de santé-sécurité dans la réduction des lésions professionnelles, le cours propose une démarche pour implanter un plan d'action et amène les participants à concevoir un tel plan selon les étapes suivantes :

- l'analyse de la situation et des problèmes en SST pour savoir où situer leurs actions;
- la priorisation des problèmes, parce qu'ils ne peuvent pas tout faire en même temps;
- la conception du plan d'action : quels moyens, activités ou solutions mettre en place;
- le suivi du plan d'action pour surveiller le déroulement du plan, évaluer ses impacts et le corriger au besoin.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les exposés théoriques sont complétés par diverses activités d'apprentissage. À partir d'un cas, les participants expérimentent la démarche proposée pour implanter un plan d'action.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux membres du comité santé-sécurité.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemple d'un mandat pour un comité santé-sécurité
- tableau d'analyse pour le choix des priorités d'action
- modèle pour la rédaction d'un plan d'action
- grilles pour l'évaluation d'un plan d'action et des résultats

gestion de la prévention

Susciter des comportements sécuritaires

Dans votre entreprise, certaines personnes ont des comportements non sécuritaires et vous avez décidé de remédier à cette situation. Changer un comportement n'est pas chose facile, mais c'est possible. Pour ce faire, il faut toutefois bien comprendre ce qui influence les comportements actuels pour être ensuite en mesure d'agir de façon efficace. C'est ce dont nous traitons dans cette formation.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 21 février*
26 avril
4 octobre
23 novembre*
QUÉBEC 16 mai
25 octobre
CHICOUTIMI 30 mai

** Dates auxquelles les représentants des employés peuvent assister au cours.*

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Cette formation vous permettra de comprendre les principes qui favorisent l'adoption de comportements sécuritaires ainsi que diverses façons concrètes de susciter des changements de comportement chez les membres de votre équipe. Car, pour susciter des comportements sécuritaires dans une entreprise, il faut non seulement fournir les conditions requises à la SST, mais aussi l'encadrement et le *coaching* appropriés. D'où l'importance de tenir compte des perceptions et des croyances des personnes, de leurs habiletés et de leur capacité à mettre en œuvre les comportements souhaités.

Les sujets abordés sont les suivants :

- les éléments de responsabilisation qui favorisent l'adoption de comportements sécuritaires;
- le processus de changement de comportement et les facteurs qui l'influencent;
- des stratégies visant le changement de comportement;
- les étapes à suivre pour élaborer un plan d'intervention.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- questionnaire permettant d'identifier les forces et les faiblesses de l'entreprise en ce qui a trait à la responsabilisation envers la SST
- exemple d'un plan d'intervention comprenant les stratégies retenues pour susciter un changement de comportement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Les exposés théoriques sont complétés par diverses activités d'apprentissage : exercices, discussions et études de cas font partie de cette journée de formation.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation a été conçue pour les gestionnaires, superviseurs, coordonnateurs, formateurs ou toute autre personne dans l'entreprise qui veut intervenir pour susciter des comportements sécuritaires dans son milieu de travail.

30

Structurer sa démarche en prévention – formation intensive en gestion de la prévention

Vous avez nouvellement été nommé responsable de la gestion de la prévention. Vous voulez connaître la nature de vos obligations en santé et sécurité du travail et des moyens efficaces pour structurer, avec succès, votre démarche en prévention. Cette formation intensive a été pensée à votre intention.

DURÉE Trois jours et deux demi-journées

LIEU ET DATES MONTRÉAL DU 15 au 19 mai

PRIX Inscription individuelle
660 \$ + taxes = 759,17 \$

Inscription de groupe
5600 \$ + taxes = 6441,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 2,8

Durant cette formation intensive, vous recevrez les mêmes outils d'aide que si vous vous étiez inscrit aux cours séparément. En plus, vous expérimenterez une méthode efficace pour présenter vos projets de prévention à la direction de votre entreprise.

CONTENU

Cette formation vous permettra, en plus de développer vos habiletés en gestion de la prévention, de vous familiariser avec le contexte légal québécois en SST, de connaître l'importance de gérer la prévention et de bien saisir l'étendue de vos responsabilités. Vous développerez vos habiletés à obtenir l'engagement de la direction, à identifier les situations dangereuses dans votre milieu de travail, à préparer un plan de prévention et à identifier des stratégies visant l'adoption de comportements sécuritaires dans votre entreprise. Bref, au terme de cette formation, vous serez en mesure de structurer votre démarche en prévention selon les besoins et les particularités de votre entreprise et de mobiliser le personnel aux actions en prévention.

Jour 1 (de 13 h à 16 h 30) INTRODUCTION À LA SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette demi-journée de formation a comme objectif de vous familiariser avec le contexte légal québécois spécifique à la prévention. Pour ce faire, nous vous présentons les différents partenaires en santé-sécurité, de même que les principales dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*. Étant plus familier avec vos droits et vos obligations dans ce domaine, vous serez à même de bien saisir la nature de votre rôle en santé-sécurité et l'importance de bien gérer ce dossier.

Jour 2 (de 8 h 30 à 16 h 30) IDENTIFIER ET CONTRÔLER LES RISQUES EN MILIEU DE TRAVAIL

En vue de structurer votre démarche en prévention, vous devez être en mesure d'identifier les risques de votre milieu de travail. Cette session vous propose donc d'acquiescer des notions de base sur l'identification des risques physiques, ergonomiques, mécaniques, électriques et chimiques, de connaître leurs effets sur la santé, de découvrir les actions correctives possibles de même que divers moyens de prévention.

Jour 3 (de 8 h 30 à 16 h 30) PLAN DE PRÉVENTION

Dans le but de vous aider à déterminer les mesures de prévention à mettre en place, nous vous présentons les quatre étapes nécessaires à la réalisation d'un plan de prévention : l'évaluation des activités de prévention, l'analyse de la situation, les modalités de mise en application du plan d'action et les procédures de suivi et de contrôle. Une étude de cas et des outils simples et pratiques vous permettront d'expérimenter la réalisation de chacune de ces étapes.

Jour 4 (de 8 h 30 à 16 h 30) SUSCITER DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES

La démarche de prévention ne serait complète sans l'adoption de comportements sécuritaires par tout le personnel de l'entreprise. Quelle est l'importance de la responsabilisation de chacun ? Comment peut-on appliquer efficacement le processus de changement de comportement ? Quelles sont les stratégies les plus appropriées pour sensibiliser, encourager et persuader le personnel de votre entreprise. Voilà les questions auxquelles nous répondrons lors de cette journée.

Jour 5 (de 8 h 30 à 12 h) UNE PRÉSENTATION POUR OBTENIR L'ENGAGEMENT

Que ce soit pour influencer ou informer, vous apprendrez à déterminer et à présenter un contenu qui saura créer l'impact désiré et vous aidera à atteindre vos objectifs. Des trucs, des arguments et des stratégies efficaces figurent à l'ordre du jour.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation est très variée. Les notions théoriques sont complétées par des exercices pratiques de même que par une étude de cas que les participants suivent tout au long de leur formation. Des discussions permettent de compléter l'apprentissage. Des conseils et des outils pratiques vous sont également proposés.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation s'adresse aux responsables de la gestion en prévention nouvellement en poste qui souhaitent acquiescer rapidement des habiletés de base pour la gestion de la prévention.

Planification des mesures d'urgence

L'urgence peut constituer une dure réalité pour l'entreprise qui n'est pas préparée. Survenant pour diverses raisons, l'urgence naît rapidement, sans avertissement, et requiert des actions immédiates; l'ordre et la manière dont sont posées vos actions peuvent faire toute la différence. Mais, alors, quelles sont les actions à poser dans votre entreprise ? Quelles sont les situations potentielles d'urgence pour lesquelles une planification s'avère essentielle ? Et comment rendre cette planification fonctionnelle et à jour ?

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 1^{er} février
30 mars
1^{er} juin
26 octobre
13 décembre
QUÉBEC 25 mai
21 novembre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Ce cours vous montre comment gérer les mesures d'urgence. Il explique le processus de la situation d'urgence, tout en vous précisant quelles sont les ressources et la formation nécessaires pour tout employé concerné.

D'une durée d'une journée, ce cours veut aborder les différents aspects de la planification des mesures d'urgence, soit :

- les cadres législatif et normatif des urgences au Québec;
- les différentes étapes de la planification des mesures d'urgence;
- les éléments à inclure dans un plan des mesures d'urgence;
- les suivis nécessaires pour assurer un bon fonctionnement des différentes procédures d'urgence.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- liste des différentes lois et normes qui peuvent s'appliquer à votre entreprise
- grille d'analyse des urgences
- modèle de politique en planification des mesures d'urgence
- outils pour élaborer des procédures d'urgence
- exemple d'un plan des mesures d'urgence
- directives pour bien gérer les relations avec les médias

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pendant cette session de formation, les participants vont acquérir des notions théoriques sur plusieurs aspects des mesures d'urgence, le tout agrémenté d'exercices, d'exemples, de discussions et de mises en situation.

CLIENTÈLE VISÉE

Cette formation a été conçue pour les gestionnaires, les membres du comité de santé-sécurité, les superviseurs, les coordonnateurs ou toute autre personne dans l'entreprise qui désire participer à un processus d'élaboration ou de révision d'un plan des mesures d'urgence.

NOTE

Les aspects techniques de la planification des mesures d'urgence, tel le maniement des extincteurs, ne sont pas abordés dans le cadre de ce cours.

gestion de la prévention

L'art d'être un *coach* pour responsabiliser en SST

Depuis quelques années, pour plusieurs entreprises, le nombre d'employés sous la responsabilité du superviseur a considérablement augmenté. Un de ses défis est d'amener son équipe grandissante à rencontrer les exigences de production et de qualité tout en respectant la SST. Voilà l'occasion de devenir un *coach* pour amener les employés à se responsabiliser.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 2 février
21 mars
3 mai
27 septembre
21 novembre
QUÉBEC 12 octobre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Accompagner une équipe fait appel au savoir-faire, mais surtout au savoir-être. Pour gérer et responsabiliser des individus, l'application de certains principes en matière de relations interpersonnelles est de mise. Ce cours vise donc le développement des habiletés nécessaires à tout superviseur ou gestionnaire désirant maximiser l'engagement des membres de son équipe en SST.

Ce cours permettra au participant de connaître :

1. **Les rôles et responsabilités du *coach* en SST**, lesquels sont regroupés en six activités : guider, conseiller, soutenir, former, renforcer et confronter.
2. **Les compétences requises** pour réussir à responsabiliser son équipe; quelles sont les attitudes que les employés apprécient de leur gestionnaire qui les amènent à accroître leur autonomie ?
3. **Les principes essentiels d'une communication efficace** : l'écoute, le questionnement et la rétroaction (*feedback*). Les activités quotidiennes nous amenant parfois à n'écouter que d'une oreille, quels en sont les effets sur l'interlocuteur et les résultats obtenus versus ceux attendus ? Pour s'assurer d'être bien compris, il faut, entre autres, questionner, et cela s'effectue de différentes façons, selon le contexte. Enfin, savoir quand et comment donner une rétroaction, positive ou critique, dans le but de favoriser la continuité ou la cessation d'un comportement.
4. **Les méthodes d'intervention en situation de conflit**. Quelles peuvent être les causes du conflit ? Comment agir et gérer ce conflit pour offrir un climat de travail sain, qui favorise la coopération de chaque équipier ?

Enfin, nous présenterons la disposition de la *Loi sur les normes du travail* qui traite de **harcèlement psychologique** : qu'en est-il et comment le prévenir ?



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- une grille d'évaluation de vos aptitudes de *coach*
- un modèle de gestion de conflits
- aide-mémoire : *Le rôle du superviseur en SST*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Ce cours faisant surtout appel au savoir-être, les notions démontrées seront expérimentées par des mises en situation et des jeux de rôles. Les exercices en équipe permettront de reproduire des situations susceptibles de survenir au travail.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux superviseurs ou aux gestionnaires qui doivent diriger une équipe vers l'atteinte de résultats escomptés en SST.

33

gestion de la prévention

Devenez un communicateur-*leader* en SST

Plusieurs facteurs peuvent être la source d'un accident du travail. Le comportement non sécuritaire en est un. C'est alors que le superviseur doit user de ses habiletés de communicateur pour convaincre ses employés de l'importance de bien agir en santé et sécurité du travail. On n'acquiert pas les habiletés de communicateur-*leader* en devenant superviseur. Il existe des techniques de communication et l'entreprise a intérêt à s'assurer que ses superviseurs soient formés à les utiliser efficacement.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 9 février
27 avril
1^{er} novembre
5 décembre
QUÉBEC 18 octobre

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$

Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Il n'y a pas de formules magiques dans le domaine des relations humaines. Il existe toutefois des techniques simples qui peuvent nous aider à améliorer nos communications avec les autres. Cette formation vous en propose une tirée de l'analyse transactionnelle, une théorie qui s'intéresse notamment au comportement qu'on adopte lorsqu'on communique avec les autres. On parlera ainsi de trois types de comportement : Parent, Adulte et Enfant (P, A, E). Le « secret », c'est d'utiliser le bon comportement au bon moment afin d'établir un bon canal de communication. À travers des exemples pratiques inspirés de la vie quotidienne dans une entreprise, les participants pourront voir comment ces modes (P, A, E) influencent le comportement des gens. Ils seront aussi en mesure d'identifier quels sont les comportements à privilégier selon les situations auxquelles ils sont confrontés.

Les points suivants seront traités :

- un rappel des notions de base pour une communication efficace;
- les comportements Parent, Adulte et Enfant : leurs caractéristiques et leur utilité;
- l'utilisation du modèle P,A,E dans une rencontre de mise au point;
- l'égogramme personnel : pour obtenir des indices quant à son comportement de communicateur en fonction du modèle Parent, Adulte et Enfant.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- *test d'autoévaluation* : Êtes-vous davantage un Parent, un Adulte ou un Enfant ?
- *aide-mémoire* : Une rencontre de mise au point en 8 étapes
- *modèle d'un rapport* où l'on consigne les points discutés lors d'une rencontre de mise au point

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pendant cette formation, le participant effectue divers exercices, participe à une mise en situation et prend part à diverses discussions. Une vidéocassette inédite, conçue par le Centre patronal, permet de visualiser les comportements P, A, et E dans certaines situations.

CLIENTÈLE VISÉE

Conçu pour les superviseurs et les contremaîtres, ce cours intéressera également toute autre personne dans l'entreprise désirant améliorer ses communications interpersonnelles.

NOTE

Ce cours peut être adapté pour être offert, en entreprise, aux membres du comité de santé-sécurité.

34

Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs

« C'est une perte de temps ! », « C'est toujours la même affaire... » Voilà le genre de commentaires que les employés ont parfois à la suite d'une rencontre de sécurité organisée par leur superviseur. Et pourtant, ces rencontres sont nécessaires pour informer et sensibiliser les employés. Cette formation propose aux superviseurs des méthodes simples et pratiques pour préparer et animer efficacement leurs réunions.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 22 février
11 avril
7 juin
24 octobre
30 novembre
QUÉBEC 10 mai

PRIX Inscription individuelle
165 \$ + taxes = 189,79 \$
Inscription de groupe
1600 \$ + taxes = 1840,40 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Pour exercer un leadership mobilisateur en santé-sécurité du travail, les superviseurs doivent intégrer la prévention à leurs activités quotidiennes. Par ailleurs, en réunissant régulièrement leurs employés autour de différents sujets de SST, ils peuvent aussi transmettre de précieux renseignements en prévention, vérifier les connaissances ou la compréhension des membres de leur équipe sur les règles, les procédures de sécurité ou même susciter leur collaboration pour identifier les lacunes ou les sources de difficultés et trouver différentes façons de s'améliorer en prévention. C'est dans cet esprit que plusieurs entreprises encouragent leurs superviseurs à tenir régulièrement des rencontres de sécurité avec les membres de leur équipe.

Le but de ces rencontres ne se limite pas à rappeler les règles de sécurité. Résoudre les problèmes de sécurité et trouver des solutions afin de minimiser les accidents du travail dans l'entreprise font aussi partie des objectifs poursuivis. Mais, soyons réalistes, le superviseur ne peut consacrer de nombreuses heures à la préparation de ces rencontres. C'est pourquoi il a besoin d'outils pour l'aider. Voilà la raison d'être de cette formation.

On y aborde les sujets qui suivent.

- L'organisation et la planification des rencontres.
- Les différents types de réunions en matière de santé et sécurité du travail :
 - la réunion d'information;
 - la réunion de résolution des problèmes ou de consultation;
 - la réunion de prise de décision.
- Comment préparer le contenu d'une présentation ?
- L'organisation et la planification des rencontres.
- L'animation (quelques notions simples).
- Comment animer de façon à susciter l'intérêt des employés ?
- Le suivi.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- fiches de préparation proposant des idées pour animer des rencontres de sécurité
- aide-mémoire : *Préparer une réunion en 10 étapes*
- test d'autoévaluation : *Êtes-vous un bon « superviseur-animateur » ?*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pendant cette session, les participants effectuent des exercices leur permettant de préparer une rencontre de sécurité et de l'animer devant le groupe.

CLIENTÈLE VISÉE

Superviseurs de premier niveau et coordonnateurs en SST, ou toute personne qui a à réaliser des rencontres de sécurité.

Le nombre de participants pour ce cours est limité à 12.

NOTE

Ce cours ne porte pas sur les réunions du comité de santé-sécurité (CSS).

gestion de la prévention

Réunions efficaces du comité de santé-sécurité

Vous en avez assez des réunions qui se prolongent, où la participation manque de dynamisme, et qui donnent peu de résultats. Ce cours vise à aider votre comité à améliorer le déroulement général de ses réunions.

DURÉE Une demi-journée,
de 8 h 30 à 12 h

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 14 février
25 avril
24 octobre
7 décembre
QUÉBEC 2 mai

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX Inscription individuelle
105 \$ + taxes = 120,78 \$

Inscription de groupe
900 \$ + taxes = 1035,23 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,3

CONTENU

De nombreuses personnes assistent régulièrement à des réunions qui ne donnent pas toujours les résultats souhaités. Est-ce que les membres de votre comité santé-sécurité (CSS) échappent à cette réalité ? Pourquoi ne pas les doter de trucs simples et fonctionnels qui pourront les aider ?

Les participants apprendront à :

- définir le mandat du comité de santé-sécurité;
- déterminer les rôles et les responsabilités et comment ceux-ci peuvent être partagés de façon satisfaisante entre les membres du comité;
- reconnaître les différentes fonctions de l'animateur;
- identifier des stratégies pour régler certains comportements perturbateurs;
- reconnaître les différentes méthodes d'évaluation des réunions dans le but d'en améliorer le déroulement.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

De courts exposés sont complétés par diverses activités d'apprentissage. Les participants ont l'occasion d'expérimenter l'atteinte de consensus en comité et de participer à un jeu de rôles sur le processus de résolution de problèmes.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux membres du comité santé-sécurité.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- grille d'évaluation d'une réunion
- modèle d'avis de convocation
- modèle d'ordre du jour
- modèles de procès-verbaux
- modèle d'une grille de suivi

36

Que ce soit la grande entreprise ou la PME, chacune a besoin de mettre en place des règles claires vis-à-vis l'alcool et les drogues. Des outils de gestion concrets doivent de plus permettre d'aborder efficacement les problèmes de rendement ou de comportement liés à la consommation d'alcool ou de drogues.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEUX ET DATES MONTRÉAL 4 avril
22 novembre
QUÉBEC 5 avril
23 novembre

PRIX Inscription individuelle
Membre 170 \$ + taxes = 195,54 \$
Non-membre 255 \$ + taxes = 293,31 \$

Inscription de groupe
Membre 2100 \$ + taxes = 2415,53 \$
Non-membre 2640 \$ + taxes = 3036,66 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Cette journée de formation offre des outils pratiques afin de gérer le risque associé à l'alcool et aux drogues en milieu de travail. Le participant apprend également à développer une attitude objective vis-à-vis les employés dont le rendement ou le comportement ne répond pas aux exigences de leur poste.

Les points suivants sont traités dans le cadre de ce cours :

- les effets spécifiques de l'alcool, de la marijuana et de la cocaïne sur le rendement;
- les signes et les symptômes-clés d'un employé aux prises avec un problème d'alcool ou de drogue;
- la psychologie particulière, dont le déni de l'employé dépendant de l'alcool ou des drogues;
- les responsabilités fondamentales du gestionnaire vis-à-vis l'alcool, les drogues et la sécurité;
- l'identification et la consignation, au dossier, d'observations objectives concernant le rendement de l'employé;
- la préparation et la tenue de rencontres correctives avec les employés en difficulté.

FORMATEUR

M. Jacques Perras, diplômé en psychologie des universités McGill et de Pennsylvanie, collaborateur du Centre patronal à titre de formateur, anime cette formation. De nombreuses grandes entreprises ont bénéficié de son expertise pour bâtir des politiques sur les questions de toxicomanie.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- exemple d'une politique en matière de drogues et d'alcool
- aide-mémoire pour mener une entrevue corrective et de suivi
- modèles de rapports d'observations et d'entretiens

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation regroupe, en plus des notions théoriques, diverses activités d'apprentissage, telles que des discussions et des jeux de rôles, visant à aider les participants à intervenir auprès des employés aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse à tous les gestionnaires (superviseurs, cadres intermédiaires, propriétaires de PME) appelés à intervenir auprès d'employés aux prises avec des problèmes liés à l'alcool ou aux drogues.

Des milliers de machines sont utilisées chaque jour à des fins industrielles ou manufacturières. Presses, convoyeurs ou scies comportent toutefois des zones dangereuses où des pièces en mouvement peuvent blesser, mutiler ou même tuer les travailleurs s'ils y ont accès, de là l'importance d'agir.

En fait, chaque année, au Québec, près de 10 % des accidents du travail sont attribuables à des machines dangereuses, ce qui représente environ 13 000 accidents. Ces mêmes machines causent 20 décès annuellement. C'est pourquoi la CSST s'intéresse particulièrement à ce que l'on appelle la *sécurité des machines*. Notre encadré, ci-contre, est d'ailleurs sans équivoque à ce sujet !

Pour isoler les zones dangereuses d'une machine, on utilise des protecteurs. Ceux-ci doivent être conçus en fonction des besoins de production et d'un certain nombre de principes pour assurer la sécurité des personnes.

DURÉE Deux jours,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEU ET DATES MONTRÉAL 21-22 février
9-10 novembre

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX Inscription individuelle
Membre 370 \$ + taxes = 425,59 \$
Non-membre 515 \$ + taxes = 592,38 \$

Inscription de groupe
Membre 4300 \$ + taxes = 4946,08 \$
Non-membre 5375 \$ + taxes = 6182,59 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 1,4

CONTENU

Ce cours a pour but d'outiller les participants pour identifier et corriger les problèmes de sécurité des machines.

ANALYSE DU RISQUE

Avant de « poser des gardes », il est essentiel d'identifier les phénomènes dangereux et d'estimer le risque afin de fixer ses priorités d'action. Pour ce faire, une méthode d'analyse du risque tirée de la norme ISO 12100 est présentée.

RÉDUCTION DU RISQUE

Une fois que les phénomènes dangereux ont été identifiés, il faut s'attarder à leur élimination ou à la réduction du risque. La norme ISO 12100 prévoit plusieurs avenues dont : l'élimination du danger, l'installation de protecteurs, etc. Puisque le risque est souvent contrôlé en utilisant des protecteurs, leur conception est à l'ordre du jour.

CONCEPTION DES DISPOSITIFS DE PROTECTION

Plusieurs protecteurs ou dispositifs de protection peuvent être utilisés pour protéger une zone dangereuse. Chaque protecteur doit répondre aux critères du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) et à certains principes (actionnement positif, ouverture forcée, etc.). On y trouve leurs caractéristiques, avantages, utilisation et conception.

FORMATEUR

Le cours est donné par M. Alain Brassard et son équipe. M. Brassard, ingénieur, est chargé de projet et spécialiste en sécurité pour le Groupe CADEC. Il possède plusieurs années d'expérience en matière de sécurité des machines et fait partie du comité technique ISO TC-199 sur la sécurité des machines.

Nouveau en 2006, les inspecteurs de la CSST appliquent désormais une approche de TOLÉRANCE ZÉRO. Si des pièces mobiles sont accessibles, l'employeur doit corriger immédiatement le problème et il est mis à l'amende par la CSST.

En assistant à ce cours, vous recevrez :

- outil *Sécurimètre*
- documents d'analyse développés par l'IRSST
- guide *Sécurité des convoyeurs à courroie*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Au cours de cette formation, le participant met en pratique les concepts présentés en participant à des exercices pratiques d'analyse de risque (séquence vidéo), d'évaluation de la qualité de protecteurs existants (simulateurs) et de conception de protecteurs.

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse à toute personne ayant à analyser les risques associés aux machines et à concevoir des protecteurs, dont les ingénieurs d'usine et le personnel de maintenance.

Conduite préventive des chariots élévateurs – toutes clientèles

Selon la CSST, cinq travailleurs québécois meurent chaque année des suites d'un accident relié à l'utilisation d'un chariot élévateur. Cet engin industriel peut s'avérer dangereux lorsqu'il n'est pas manœuvré par un personnel informé des risques associés aux opérations de manutention. Êtes-vous au courant des mesures à prendre pour utiliser ce véhicule en toute sécurité ?

DURÉE

THÉORIE : une demi-journée, de 8 h 30 à 12 h 30

THÉORIE ET PRATIQUE : une journée de 7 heures

LIEU ET DATES

THÉORIE :

MONTRÉAL 29 mars
1^{er} novembre

THÉORIE ET PRATIQUE :
En entreprise seulement

Les représentants des employés peuvent assister à ce cours.

PRIX

THÉORIE

Inscription individuelle
Membre 85 \$ + taxes = 97,77 \$
Non-membre 105 \$ + taxes = 120,78 \$

THÉORIE ET PRATIQUE

Inscription de groupe
Membre 1080 \$ + taxes = 1242,27 \$
Non-membre 1350 \$ + taxes = 1552,84 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC

0,4 THÉORIE
0,7 THÉORIE ET PRATIQUE

CONTENU

Au terme de cette formation, le participant connaîtra les risques associés à la conduite des chariots élévateurs et les règles de leur utilisation sécuritaire. Il connaîtra les procédures adéquates en matière de manutention, d'empilage, de descente de charge, de chargement et de déchargement. Il aura de plus révisé les droits et obligations du cariste ainsi que les responsabilités de l'employeur.

THÉORIE

- 1- **Le cariste** : critères de sélection, éléments de formation, droits et obligations, responsabilités de l'employeur.
- 2- **Le chariot élévateur** : chariot contrebalancé, chariot pour allée étroite, stabilité, sources d'énergie, équipements, accessoires, dispositifs de protection.
- 3- **La conduite préventive** : vérification quotidienne, règles de circulation, gerbage (empilage), dégerbage (descente de la charge), chargement et déchargement d'un véhicule, chariot à l'arrêt.
- 4- **L'environnement** : aménagement des lieux, utilisation des palettes, ponts de liaison, recharge des batteries, changement des bouteilles de GPL.

THÉORIE ET PRATIQUE

Ce cours, offert en entreprise, reprend le contenu théorique décrit ci-haut auquel s'ajoute une cinquième partie, consacrée à la pratique (opérations courantes : inspection avant départ, prise de charge, déplacement, gerbage, dégerbage et stationnement).

FORMATEUR

Ces cours sont animés par des conseillers de l'Association Sectorielle Transport Entreposage (ASTE), organisme voué à la prévention en SST dans les secteurs du transport et de l'entreposage. Fondée en 1982, l'ASTE a développé une solide expertise dans l'utilisation sécuritaire des chariots élévateurs et donne une formation en conformité avec la réglementation en SST ainsi qu'avec les normes existantes.



À NOTER

Des modifications proposées au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, en août 2005, pourraient rendre obligatoire la **formation pratique** des caristes. Celle-ci peut être donnée par l'ASTE ou directement par l'entreprise.

En assistant à ce cours, vous recevrez :

- livret du cariste (remis à chaque participant)
- guide de prévention, chariots élévateurs (remis à l'entreprise)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Le formateur illustre la matière par des diapositives et la vidéo *Les chariots élévateurs : la prévention d'abord !*

Les deux cours s'adaptent aux particularités de l'entreprise (marchandises manutentionnées et chariots utilisés) afin que les participants reçoivent une formation adaptée à leur contexte. Les échanges entre le formateur et les participants sont favorisés pour permettre une bonne communication.

CLIENTÈLE VISÉE

Caristes débutants ou expérimentés, préposés à l'entretien des chariots élévateurs, manutentionnaires, superviseurs, contremaîtres d'entretien, membres du CSS d'une entreprise.

Le nombre de participants à ce cours est limité à 15 pour la théorie (une demi-journée) et à 12 pour la théorie et la pratique (une journée).

39

Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé

Vous devez aménager de nouveaux postes de travail informatisés ou apporter des corrections à des postes existants et vous ne savez pas comment vous y prendre. Vous voulez profiter de cette occasion pour mettre en place des concepts d'ergonomie appliqués au travail de bureau et prévenir les lésions musculo-squelettiques (LMS) chez les utilisateurs d'ordinateur. Ce cours est pour vous !

DURÉE Une demi-journée,
de 8 h 30 à 12 h

LIEU ET DATES MONTRÉAL 14 mars
2 mai
16 novembre

PRIX Inscription individuelle
105 \$ + taxes = 120,78 \$
Inscription de groupe
900 \$ + taxes = 1035,23 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,3

CONTENU

L'aménagement d'un poste de travail informatisé peut être tout un casse-tête tant pour le gestionnaire que pour l'utilisateur. Le but de ce cours est d'offrir des outils pratiques aux participants afin qu'ils puissent évaluer la situation de travail selon une approche globale. Un employé qui travaille à un poste d'ordinateur peut ressentir des douleurs ou de la fatigue aux yeux, à la tête, aux membres supérieurs et au dos. L'utilisation de principes ergonomiques pour l'aménagement d'un tel poste peut réduire ou éliminer les contraintes physiques de celui-ci, augmenter le confort de l'employé et conséquemment diminuer le taux d'absentéisme, en plus d'optimiser son rendement.

Les sujets abordés sont les suivants :

- le travail de bureau à un poste informatisé et les lésions musculo-squelettiques (LMS);
- les éléments prédominants du document intitulé *Lignes directrices sur l'ergonomie de bureau/CSA-Z412 (révision 2001)*, publié par CSA International, ainsi que les normes de la série ISO 9241;
- l'employé et les éléments de son environnement informatique;
- une démarche d'intervention incluant une liste de vérification.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- liste de vérification pour l'analyse ergonomique d'un poste de travail
- questionnaire pour sonder l'inconfort
- critères pour le choix du mobilier
- aides-mémoire pour l'aménagement d'un poste de travail
- grille d'évaluation pour le choix d'un consultant
- tableau de vérification : *Contraintes et sources potentielles de risques*

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pendant cette session de formation, les participants acquièrent des notions de base sur les LMS et les maux de dos liés à l'utilisation des ordinateurs. De plus, les exposés théoriques sont complétés par un exercice d'évaluation d'un poste informatisé et des discussions sur des cas vécus.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse aux responsables en santé et sécurité ou à toute autre personne qui a pour mandat l'aménagement de postes informatisés ou l'achat de mobilier ou d'accessoires pour ces postes.

40

gestion de la prévention

« Ergonomisez » vos postes de travail – toutes clientèles

Vous avez à concevoir des postes de travail ou à améliorer certains postes existants. Vous désirez que ces postes ne soient pas causes de maladies en « îte » ou de maux de dos et qu'ils soient productifs. En assistant à ce cours, vous apprendrez comment vous y prendre.

DURÉE Deux jours,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEU ET DATES MONTRÉAL 25-26 mai
26-27 octobre

PRIX Inscription individuelle
Membre 370 \$ + taxes = 425,59 \$
Non-membre 515 \$ + taxes = 592,38 \$

Inscription de groupe
Membre 4300 \$ + taxes = 4946,08 \$
Non-membre 5375 \$ + taxes = 6182,59 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 1,4

CONTENU

L'ergonomie peut se définir ainsi : l'application de différentes sciences pour assurer la meilleure adaptation entre l'homme et le travail afin d'accroître le rendement et le bien-être de l'employé. Pour y arriver, on doit étudier chacun des éléments qui composent un poste de travail.

Le but de ce cours est donc de donner les connaissances et les outils pratiques pour identifier les problèmes de nature ergonomique, les analyser et proposer des solutions concrètes respectant les contraintes de production et les individus.

Dans le cadre de ce cours, quatre sujets sont traités.

- Définition de l'ergonomie, son objectif, ses applications, ses avantages, ses limites et les stratégies d'identification des problèmes de nature ergonomique.
- Présentation des notions de base pour l'utilisation des mesures anthropométriques.
- Étude des principes de conception des postes : hauteur du plan de travail, aménagement du poste, choix du mobilier, etc.
- Étude du développement des lésions musculo-squelettiques (LMS) et des maux de dos. Approches à utiliser pour minimiser ces problématiques.

FORMATEURS

Le cours est donné par M. Pierre-Charles Dessureault, ing., Ph. D., et son équipe. M. Dessureault est ingénieur forestier et détient une maîtrise en sécurité et en hygiène industrielles de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de même qu'un doctorat en génie industriel avec spécialisation en sécurité-ingénierie du Texas A & M University. M. Dessureault a travaillé pour la CSST et pour l'industrie forestière avant de se joindre à l'équipe de professeurs de sécurité et d'hygiène industrielles de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Il collabore, depuis plusieurs années, à la formation offerte par le Centre patronal en ergonomie.



En assistant à ce cours, vous recevrez :

- schémas et illustrations pour aider à l'aménagement d'un poste de travail
- tables de références et de données anthropométriques
- grilles de vérification des facteurs de risques
- grille d'analyse d'un poste de travail

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pour chaque sujet, une partie théorique est présentée afin d'en fixer les bases. Ensuite, des outils (grilles, tables, etc.) sont proposés pour appliquer les principes théoriques à des situations réelles. Tout au long de la formation, des exemples pratiques sont fournis afin d'aider les participants à se familiariser avec ces outils.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours est offert à toute personne ayant à concevoir ou à améliorer des postes de travail.

41

Les contraintes et le confort thermiques – toutes clientèles

Durant la saison chaude, les conditions climatiques posent un sérieux problème à un grand nombre de travailleurs au Québec. Les secteurs dont le procédé de fabrication libère une quantité d'énergie thermique élevée sont particulièrement touchés. Cependant, les cas d'atteintes thermiques les plus sévères sont souvent observés chez les travailleurs qui œuvrent à l'extérieur et qui ont une lourde charge de travail.

DURÉE Une journée,
de 8 h 30 à 16 h 30

LIEU ET DATE MONTRÉAL 9 juin

PRIX Inscription individuelle
Membre 190 \$ + taxes = 218,55 \$
Non-membre 285 \$ + taxes = 327,82 \$

Inscription de groupe
Membre 2280 \$ + taxes = 2622,57 \$
Non-membre 2850 \$ + taxes = 3278,21 \$

Des frais de déplacement et de séjour du formateur s'ajoutent pour les cours en entreprise.

UEC 0,7

CONTENU

Le cours traite, en détail, des différents modes d'échange de chaleur entre l'homme et son environnement pour ensuite être en mesure de comprendre l'impact des différents éléments de la contrainte thermique (conditions climatiques et charge de travail) sur la personne exposée. Les affections possibles du travail à la chaleur sont ensuite passées en revue. Les principaux indices de contrainte et de confort thermiques, leurs modalités d'application et les limites d'interprétation sont ensuite analysés en détail. Ce cours permet aux participants d'apprécier les conditions environnementales et physiologiques reliées à la contrainte thermique et de proposer des mesures efficaces de contrôle et de réduction des risques d'affection, de même que d'optimisation et de confort.

LES CONTRAINTES THERMIQUES

- La différence entre contrainte et astreinte thermique
- Le bilan thermique : chaleur métabolique, échanges, pertes de chaleur, vêtements
- L'ambiance froide
- L'acclimatation à la chaleur
- Les effets pathologiques dus à la chaleur
- L'analyse de la contrainte thermique : l'indice de sudation requise et l'indice WBGT (*Wet Bulb Globe Temperature*)
- Les expositions de courte durée
- Les moyens de contrôle

LE CONFORT THERMIQUE

- Les différents indices
- Les limites d'application

FORMATEUR

Le cours est donné par M. Pierre-Charles Dessureault, ing., Ph. D. Monsieur Dessureault est ingénieur forestier et détient une maîtrise en sécurité et hygiène industrielles de l'Université du Québec à Trois-Rivières de même qu'un doctorat en génie industriel avec spécialisation en sécurité-ingénierie du Texas A & M University. Il a travaillé pour la CSST et pour l'industrie forestière avant de se joindre à l'équipe de professeurs de sécurité et d'hygiène industrielles de l'Université du Québec à Trois-Rivières. M. Dessureault collabore depuis plusieurs années avec le Centre patronal.

En assistant à ce cours, vous recevrez :

- formules et équations pour le calcul de différents indices
- tables de références et normes

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Des exposés théoriques sont enrichis de nombreux exemples pratiques et d'exercices où le participant est appelé à faire des calculs. Des grilles et des outils sont également présentés et l'animateur favorise les discussions et les échanges.

CLIENTÈLE VISÉE

Ce cours s'adresse à une clientèle spécialisée en santé-sécurité qui désire mieux comprendre et intervenir sur les différents aspects de la contrainte thermique.

publications

Causes et café

Les documents suivants présentent une analyse de la jurisprudence pertinente aux thèmes discutés dans les rencontres juridiques *Causes et café*. Le tarif membre s'applique aux entreprises membres des associations que nous regroupons. Pour en obtenir la liste, consultez notre site Internet www.centrepatronalsst.qc.ca



- *Moi, maître d'œuvre, comment ça ?* (2005) 102 pages
MEMBRE 64,20 \$ NON-MEMBRE 96,30 \$
- *L'assignation temporaire : où s'en va-t-on ?* (2004) 154 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Le droit de refus : entre le « gros bon sens » et les tribunaux...* (2004) 148 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Suspension des indemnités par la CSST : 17 bonnes raisons de la demander* (2003) 152 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Imputation : être obéré injustement, quessé ça au juste ?* (2003) 134 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *L'aggravation d'une condition personnelle : vos employés ont-ils le « crâne fragile » ?* (2002) 104 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Poursuites pénales par la CSST : la diligence raisonnable, ça vous dit quelque chose ?* (2001) 98 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Le droit au retour au travail : conditions, problématiques et enjeux pour votre entreprise* (2001) 144 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *La preuve au moyen de vidéos, photos, enregistrements audio et rapports de filature, devant les tribunaux en santé-sécurité du travail* (2000) 95 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Rechute, récidive ou aggravation : n'aggravez pas votre cas...* (2000) 114 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Quand trop, c'est trop ! La négligence grossière et volontaire du travailleur* (1999) 97 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Travailleurs autonomes : deux mots bien compliqués...* (1998) 120 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$
- *Des accidents... à l'occasion du travail ?* (1997) 118 pages
MEMBRE 26,75 \$ NON-MEMBRE 53,50 \$

Pour commander, visitez notre site Web :
www.centrepatronalsst.qc.ca

Les cours sont offerts exclusivement aux entreprises membres des associations partenaires du Centre. Toutefois, les cours portant la mention « toutes clientèles » sont accessibles à des clientèles non-membres.

Pour obtenir la liste des associations partenaires, appelez-nous ou consultez notre site Inernet (514) 842-8401
www.centrepatronalsst.qc.ca

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

POLITIQUE D'ANNULATION

EMPLOI-QUÉBEC

SOFEDUC

ATTESTATION

DOCUMENTATION

inscription aux cours

Modalités d'inscription aux cours

Pour vous inscrire aux cours, veuillez remplir la demande d'inscription ci-dessous.

Pour organiser une activité à dispenser directement dans votre entreprise, à un groupe de gestionnaires, de superviseurs ou à votre comité de santé-sécurité, appelez-nous au (514) 842-8401.

INSCRIPTION PAR INTERNET www.centrepatronalsst.qc.ca

INSCRIPTION PAR TÉLÉCOPIEUR (514) 842-9375

INSCRIPTION PAR LA POSTE Centre patronal de SST
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H3A 3C6

Dans tous les cas, une facture vous sera expédiée.

Toute annulation de participation doit être confirmée par écrit. Remboursement complet si l'annulation est signalée au plus tard trois jours ouvrables avant la tenue de l'activité, sauf pour les cours « *Ergonomisez vos postes de travail, Les contraintes et le confort thermiques, Alcool, drogues et gestion du risque, Sécurité des machines et Conduite préventive des chariots élévateurs* pour lesquels une annulation doit être signalée au plus tard cinq jours ouvrables avant la tenue de l'activité. Si ces délais ne sont pas respectés, la totalité des frais s'appliquent.

Vous avez un empêchement de dernière minute ? N'hésitez pas à vous faire remplacer.

La formation du Centre patronal est admissible comme dépense de formation en vertu de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

Membre de la **SOCIÉTÉ DE FORMATION ET D'ÉDUCATION CONTINUE (SOFEDUC)**, le Centre patronal émet des unités d'éducation continue (UEC) dans le cadre de ses cours. Elles représentent pour le participant et son employeur un gage de qualité car, pour délivrer des UEC, le Centre doit respecter les critères administratifs et pédagogiques établis par la SOFEDUC.

Une attestation est délivrée au participant qui satisfait aux objectifs d'apprentissage visés par le cours suivi.

Un manuel de référence est remis à chaque cours.

N^{os} de taxes : N^o de TPS : R100892645 N^o de TVQ : 1006369291



Demande d'inscription

Indiquez la date et le lieu retenus vis-à-vis le(s) cours choisis(s). Voir les modalités d'inscription ci-dessus. Notre numéro de télécopieur est le (514) 842-9375.

	DATE	LIEU
formation générale		
Introduction à la santé-sécurité

	DATE	LIEU
gestion de l'aspect financier		
Le taux personnalisé de la CSST
Le régime rétrospectif à la CSST
La <i>Déclaration des salaires</i> à la CSST

	DATE	LIEU
gestion des lésions professionnelles		
Procédures de réclamations à la CSST
Le calcul de l'indemnité pour les « 14 premiers jours »
Opposition à l'admissibilité
Suivi des cas de lésions professionnelles
Comprendre et gérer le volet médical en SST
Maux de dos : gestion moderne des réclamations
Contestation des décisions de la CSST
Contestation II : aspects pratiques d'une audition
La conciliation en SST
Formation intensive en gestion des dossiers d'accidents

	DATE	LIEU
gestion de la prévention		
Formation à la supervision
Identifier et contrôler les risques en milieu de travail
Inspection des lieux de travail
Accident : enquête et analyse
Plan de prévention
Plan d'action du comité santé-sécurité
Susciter des comportements sécuritaires
Structurer sa démarche en prévention
Planification des mesures d'urgence
L'art d'être un <i>coach</i> pour responsabiliser en SST
Devenez un communicateur- <i>leader</i> en SST
Savoir animer des rencontres de sécurité : un « must » pour les superviseurs
Réunions efficaces du comité santé-sécurité
Alcool, drogues et gestion du risque
Sécurité des machines
Conduite préventive des chariots élévateurs
Ergonomie de bureau : savoir aménager un poste de travail informatisé
« Ergonomisez » vos postes de travail
Les contraintes et le confort thermiques

INSCRIPTION AUX COURS ▶

NOM PRÉNOM

FONCTION ENTREPRISE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE POSTE

TÉLÉCOPIEUR..... COURRIEL

ASSOCIATION MEMBRE DU CENTRE PATRONAL

NON-MEMBRE

Activités d'information – toutes clientèles

ACTIVITÉS

FORMULES ET THÈMES VARIÉS

Le Centre patronal vous permet de profiter de formules variées vous donnant accès à l'information que vous recherchez.

- Des **COLLOQUES** où plusieurs conférenciers invités viennent partager leur savoir et leur expérience.
- Des **SESSIONS D'INFORMATION** sur des sujets d'intérêt reliés à la santé et sécurité au travail.
- Des **RENCONTRES JURIDIQUES** pour faire le point sur la jurisprudence.
- Des **RENCONTRES MÉDICO-ADMINISTRATIVES** abordant le suivi des lésions professionnelles.

Vous pourrez prendre connaissance de ces activités dans votre courrier ou sur notre site Web : www.centrepatronalsst.qc.ca

De plus, si votre entreprise est membre d'une des associations ayant joint le Centre, une réduction de 23 à 33 % sur les frais d'inscription vous est consentie.

À noter que ces activités d'information sont admissibles comme dépenses en vertu de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

Services d'information – services gratuits offerts aux membres seulement

SERVICES

SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Vous avez des questions sur la gestion de votre cotisation à la CSST, sur le suivi à effectuer à la suite d'une lésion professionnelle ou, encore, en matière de prévention ? Quelles que soient vos questions en SST, vous pouvez compter sur l'expertise de nos conseillers. Ils se feront un plaisir de vous fournir une information judicieuse en tout temps.

RÉPERTOIRE D'ORGANISMES ET DE PERSONNES-RESSOURCES

Le Centre patronal met à jour et enrichit régulièrement une liste d'organismes et de personnes-ressources dans le domaine de la santé-sécurité du travail, dans laquelle divers types d'expertises sont répertoriés. Pour vous aider dans votre recherche d'une ressource externe, nous pouvons vous fournir les coordonnées d'une multitude de ressources spécialisées en ergonomie, en hygiène industrielle, dans les programmes d'aide aux employés, dans la gestion des mesures d'urgence, etc.

Appelez-nous !

(514) 842-8401

convergence

CONVERGENCE

La revue *Convergence* est publiée quatre fois par année.

Convergence est la revue par excellence pour le gestionnaire d'entreprise qui recherche une information claire et nette sur différentes questions reliées à la gestion de la santé-sécurité du travail.

Au cours des dernières années, *Convergence* a touché divers sujets comme le maintien en emploi, la qualité de l'air intérieur, le harcèlement psychologique au travail, les réunions de sécurité, etc.

Vous pouvez recevoir *Convergence* gratuitement par la poste si votre entreprise est membre d'une association membre du Centre patronal. Pour connaître la liste de nos associations membres, appelez-nous ou consultez notre site Internet : (514) 842-8401 ou www.centrepatronalsst.qc.ca



Le contenu de plusieurs numéros de la revue *Convergence* est disponible sur notre site Web !

www.centrepatronalsst.qc.ca

DEMANDE D'ABONNEMENT

NOM PRÉNOM

FONCTION ENTREPRISE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE POSTE

TÉLÉCOPIEUR COURRIEL

NOM DE VOTRE ASSOCIATION MEMBRE DU CENTRE PATRONAL

47

500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1000
Montréal (Québec) H3A 3C6

TÉLÉPHONE (514) 842-8401
TÉLÉCOPIEUR (514) 842-9375
reception@centrepatronalsst.qc.ca



**CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC**



www.centrepatronalsst.qc.ca